# RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ

# 2024

**Fédération de Meurthe-et-Moselle pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique**

# Sommaire

**Présentation générale 4**

*Rôle de la Fédération 5*
*Moyens humains 5*
*Moyens financiers 7*
*Adhérents 9*
*Effectifs 12*
*Activités statutaires et bénévolat 12*
*Projet de déménagement du siège fédéral 13*
*Documents cadres 13*

**Pôle «Milieux Aquatiques» 15**

*Étudier et connaître 16*
*Restaurer et gérer 22*
*Surveiller et protéger 24*

**Pôle «Contentieux» 27**

*Contrôles, gardes, PV 28*
*Répartition des contrôles 30*

**Pôle «Développement» 31**

*Communication 32*
*Halieutisme 38*
*Projets transversaux 44*
*Étangs fédéraux 46*
*Animations 48*

# Le mot du Président

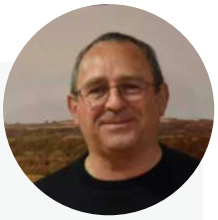

*Chers pêcheurs,*
*Chers Présidents et bénévoles d'AAPPMA*
*Chers partenaires,*

Comme chaque année, nous éditons notre rapport annuel d'activités. Cette édition 2024 a été l'occasion pour nous de moderniser et améliorer la mise en page et l'impression de ce document.

Celui-ci rassemble l'ensemble des actions et du travail qui ont été effectués par notre conseil d'administration et notre équipe salariée, en partenariat avec les AAPPMA du département ou lors d'autres projets concernant uniquement la Fédération et ses partenaires.

La protection des milieux aquatiques a encore été renforcée et le combat contre toute forme d'agression qu'ils subissent continue plus que jamais pour protéger la biodiversité unique et précieuse qu'ils abritent.

La surveillance des pratiques de pêche et le développement des informations pour les pêcheurs sont également des missions essentielles, tout comme la création d'infrastructures de qualité, comme en témoignent les deux rampes de mise à l'eau construites à Aingeray et Mont-Sur-Meurthe.

Nous continuons également à organiser des animations avec tous les publics (familles, scolaires, adultes...) lors de séances d'initiation à la pêche ou de découverte du milieu aquatique.

La baisse des ventes de cartes en 2024, prinicpalement due à la météo, ne doit pas nous décourager ! Au contraire, nous restons pleinement mobilisés en 2025 pour continuer à perenniser notre loisir et notre biodiversité.

*Daniel SINOT, Président de la FDAAPPMA*

***Rapport annuel d'activités publié par la Fédération de Meurthe-et-Moselle pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique***
*50 rue du Docteur Bernheim 54000 NANCY - 03.83.56.27.44 - federation@peche-54.fr*

*Directeur de la publication : Daniel Sinot*
*Rédacteur en chef : Nicolas Meynard*
*Conception graphique et réalisation : François Rouillon*
*Rédaction : Adrien Crouzier, Marie De Petigny, Morgan Folmer, Guillaume Gasne, Elsa Hokonique, Amélie Humbert, Valérie Marquigny, Nicolas Meynard, François Rouillon, Guillaume Valentin*
*Impression : Digit Offset Imprimerie*
*Crédits photos : FNPF/L.Madelon - FDAAPPMA54 (sauf mentions contraires)*

# Présentation Générale

**La Fédération de Meurthe-et-Moselle pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique** (FDAAPPMA 54) est une association de type loi 1901.

Reconnue d'utilité publique (article L434-4 du Code de l'Environnement) et agréée au titre de la protection de la nature (article L141-1 du Code de l'Environnement), elle est chargée de mettre en œuvre, sous la tutelle du Préfet, une politique de gestion et de protection des milieux aquatiques.

Son cadre d'action est départemental.

La FDAAPPMA 54 regroupe vingt-cinq Associations Agréées de Pêche et de Protection **des Milieux Aquatiques (AAPPMA), ce qui représente environ 18 500 adhérents.**

**25** AAPPMA

**13** bénévoles élus investis à hauteur de 2 206 heures

**7** salariés - 2 stagiaires - 1 apprenti - 1 CDD

**18 500** cartes de pêche

**14** projets associatifs rédigés

# 1. Rôle de la Fédération

La Fédération définit, coordonne et contrôle les actions des associations adhérentes.
Les activités de la FDAAPPMA 54, à travers son soutien aux AAPPMA, se développent autour de deux axes principaux :

### • La protection des milieux aquatiques

- sensibiliser à la protection des milieux aquatiques,
- représenter l'intérêt général en matière de protection de l'environnement auprès de divers organismes départementaux, régionaux et nationaux,
- participer à la surveillance du domaine piscicole.

### • Le développement de la pêche de loisir

- mettre en valeur les parcours de pêche,
- développer la pêche amateur,
- mettre en œuvre des actions de promotion du loisir pêche par toutes les mesures adaptées,
- collecter des cotisations pour la pêche et la protection des milieux aquatiques (CPMA).

# 2. Moyens humains

La Fédération est composée de 13 élus membres du Conseil d'Administration, ainsi que de 9 salariés et 1 stagiaire.

**Le Conseil d'Administration**
***(élus issus des AAPPMA)***

**Président**
Daniel SINOT

**Trésorier**
Julien GENNESON

**Vice-président**
Régis CANEL

**Secrétaire**
Maxime DUHOUX

**Administrateurs**
Daniel CORCERON, Jean-Denis KAUFMANN, Franck RENARD, Tristan BERNARD, Gérard SCHNEBELEN, Bernard KIRCH, Antoine NAGIEL, Jean-Louis GILLET, Philippe VERDENAL

Le Conseil d'Administration est organisé autour de cinq pôles, prenant en charge les principales missions fédérales :

**Pôle Milieux Aquatiques**

Franck RENARD
Maxime DUHOUX
Gérard SCHNEBELEN
Régis CANEL

Elsa HOKONIQUE
Amélie HUMBERT

**Pôle Finances**

Julien GENNESON
Jean-Denis KAUFMANN
Antoine NAGIEL
Gérard SCHNEBELEN

Valérie MARQUIGNY

**Pôle Développement**

Maxime DUHOUX
Tristan BERNARD
Julien GENNESON
Bernard KIRCH
Franck RENARD
Gérard SCHNEBELEN
Régis CANEL
Philippe VERDENAL

François ROUILLON
Adrien CROUZIER

**Pôle Logistique**

Gérard SCHNEBELEN
Régis CANEL
Daniel CORCERON
Bernard KIRCH

Morgan FOLMER
Adrien CROUZIER

**Pôle Contentieux / Garderie**

Daniel CORCERON
Jean-Denis KAUFMANN
Bernard KIRCH
Régis CANEL
Jean-Louis GILLET

Morgan FOLMER

La Fédération compte sept salariés permanents :

**Nicolas MEYNARD**
Directeur
03 83 56 94 62 - 06 84 93 12 80
n.meynard@peche-54.fr
*Missions de direction*

**Valérie MARQUIGNY**
Responsable administrative et comptable
03 83 56 91 87 - 07 49 91 73 95
v.marquigny@peche-54.fr
*Comptabilité - Subventions*

**Adrien CROUZIER**
Chargé de développement
03 83 56 91 89 - 07 49 94 40 55
a.crouzier@peche-54.fr
*Projets associatifs - Communication réseaux sociaux - Halieutisme (travaux, parcours, réglementation)*

**Morgan FOLMER**
Agent de développement
03 83 56 91 88 - 06 71 22 54 19
m.folmer@peche-54.fr
*Garderie - Gestion du matériel*

**Amélie HUMBERT**
Chargée de missions
03 83 56 95 - 07 83 78 52 51
a.humbert@peche-54.fr
*Études et travaux environnementaux*
*Pêches électriques*

**Elsa HOKONIQUE**
Chargée de missions
03 83 56 94 64 - 06 84 87 59 14
e.hokonique@peche-54.fr
*PDPG - Projets associatifs*
*Études et travaux environnementaux*

**François ROUILLON**
Chargé de développement
03 83 56 94 63 - 07 75 70 54 67
f.rouillon@peche-54.fr
*SDDLP - Halieutisme (cartedepeche.fr)*
*Communication générale*

Une stagiaire :

**Marie De Petigny**
*Création d'un protocole pour l'étude et la restauration d'annexes hydrauliques + étude de deux annexes hydrauliques sur la Meurthe*

Et deux temporaires :

**Guillaume GASNE**
Chargé de missions (CDD)
*Études et travaux environnementaux - étude scalimétrique brochet -*
*Projets Associatifs des AAPPMA de Toul et Dombasle*

**Guillaume VALENTIN**
Apprenti en alternance *(depuis le 01/09)*
BTS Gestion et Protection de la Nature
03 83 56 27 44
g.valentin@peche-54.fr
*Plan de gestion des étangs fédéraux - animations*

# 3. Moyens financiers

Les ressources financières de la Fédération proviennent essentiellement des cotisations et des subventions perçues.

Les cotisations sont directement proportionnelles aux cartes de pêche vendues, tandis que les subventions proviennent à la fois de partenaires publics et privés, portant tant sur le fonctionnement global, que sur des projets spécifiques développés au cours de l'année.

Ainsi, pour une carte de pêche « Personne majeure » à 85 euros :

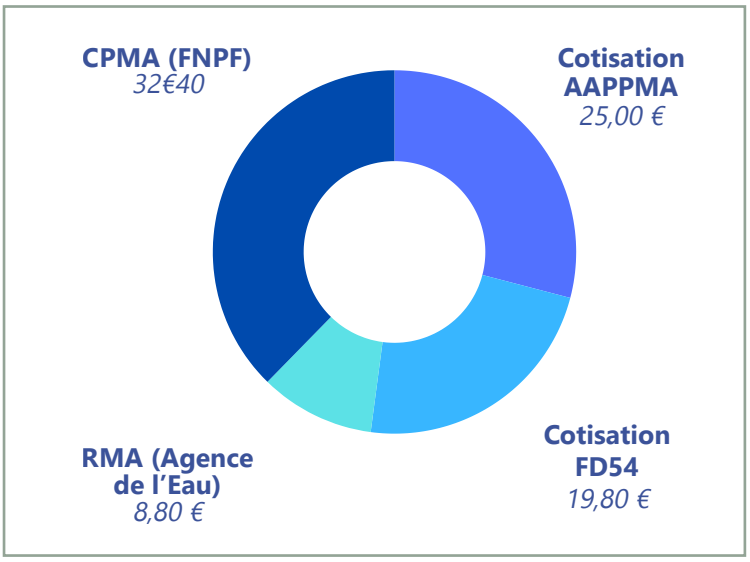


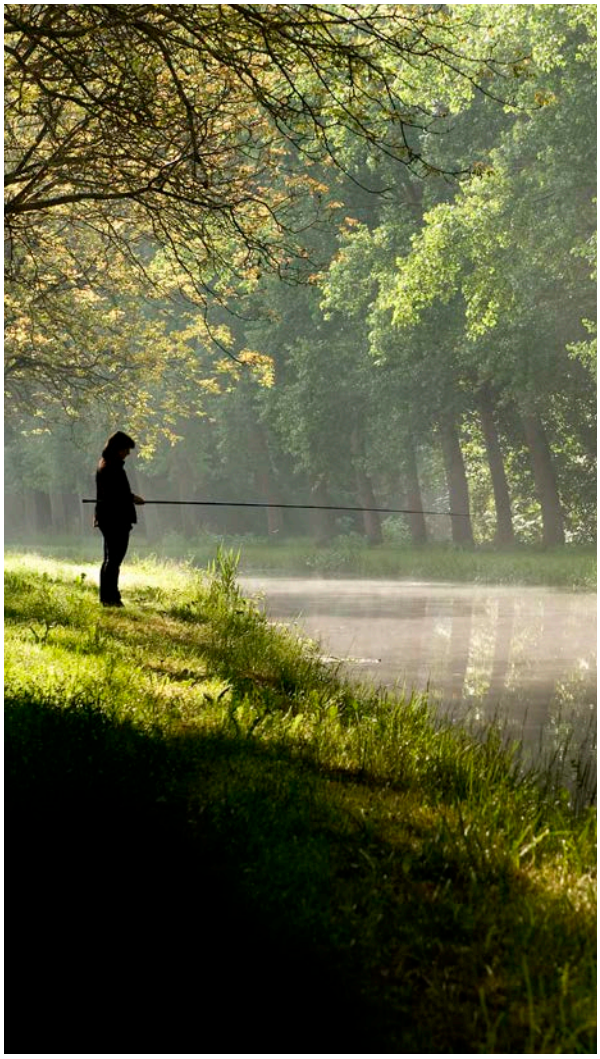

La Cotisation Pêche Milieux Aquatiques (CPMA) est reversée à la Fédération Nationale pour la Pêche en France (FNPF).
La Redevance protection des Milieux Aquatiques (RMA) est destinée aux Agences de l'Eau.

En 2024, les différents types de carte de pêche et leurs tarifs préconisés par la Fédération sont les suivants :

| Type de carte | Tarif 2024 |
|---|---|
| Personne majeure | 85 € |
| Interfédérale | 110 € |
| Découverte femme | 40 € |
| Personne mineure (-18 ans) | 24 € |
| Journalière | 17 € |
| Hebdomadaire | 35 € |
| Découverte (-12 ans) | 7 € |

## Charges et produits 2024 :

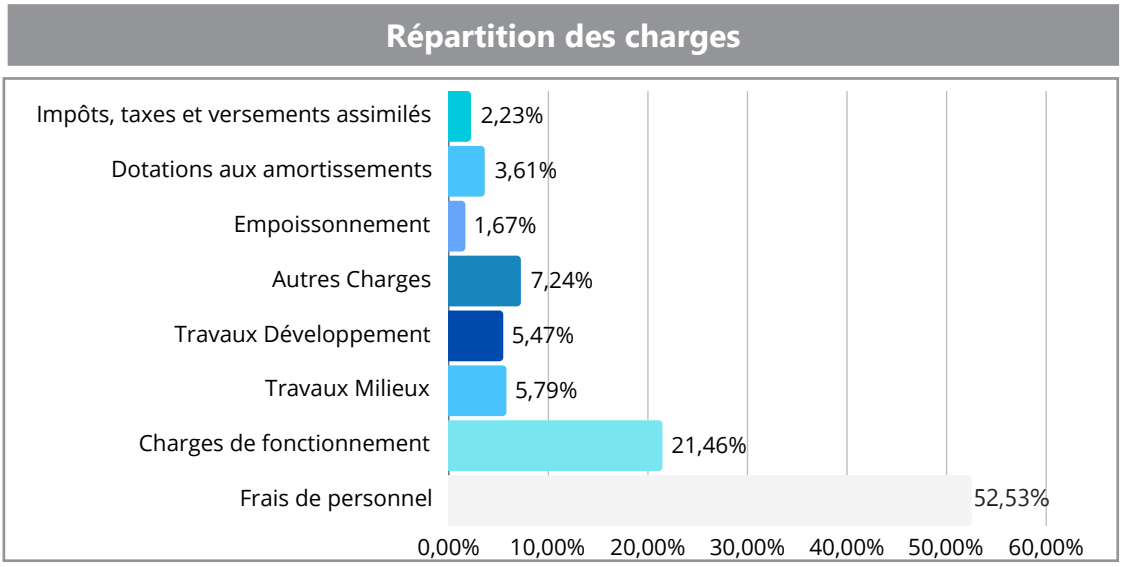


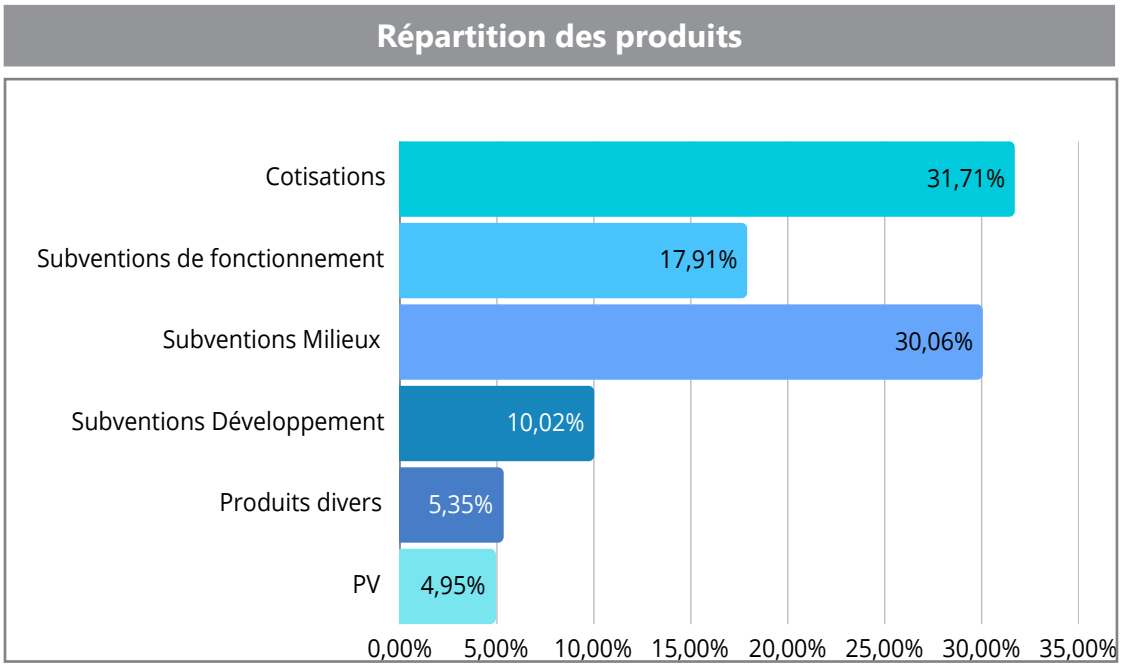

# 4. Adhérents

La Fédération de Meurthe-et-Moselle pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique regroupe 25 Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA) dans le département.

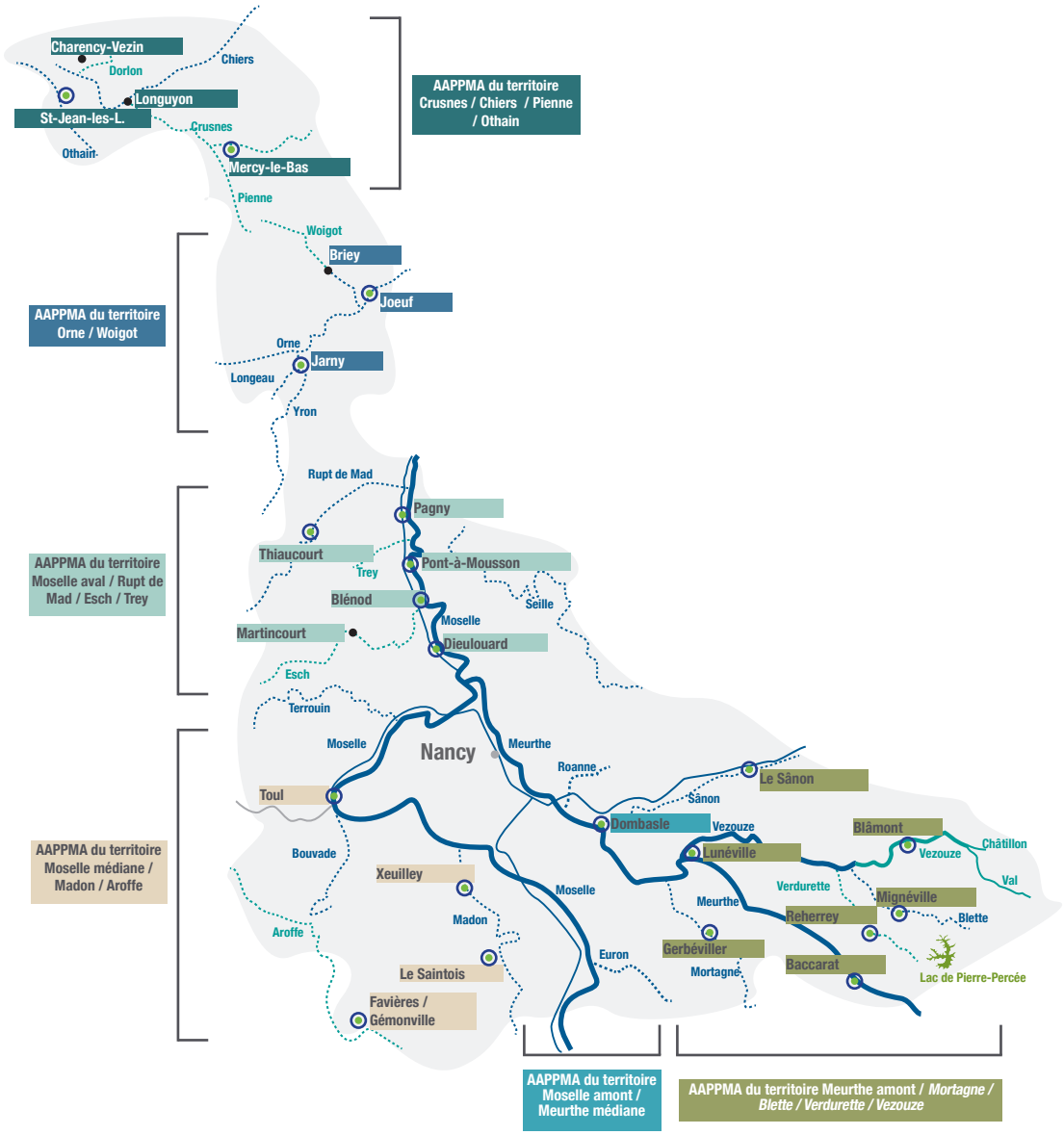

## AAPPMA du territoire Chiers / Crusnes / Pienne / Othain

**LE BROCHET DE L'OTHAIN**
Président : Jean-Claude CRUCIFIX
21 rue Nouvelle
54 260 SAINT-JEAN-LES-LONGUYON
03 82 26 63 03 (dom.)

**LA FARIO DU DORLON/CHIERS**
Président : Daniel POIRET
9 rue de Beauséjour
54 260 LONGUYON

**LA TRUITE LONGUYONNAISE**
Président : Alexandre REMY
1 place de l'Hôtel de Ville
54 260 LONGUYON
06 76 94 30 92

**LA GAULE MERCÉENNE**
Président : Serge NICOLAS
1c Grand'Rue
554 960 MERCY-LE-BAS
03 82 89 64 41 (dom.)

## AAPPMA du territoire Orne / Woigot

**LA GAULE JARNYSIENNE**
Président : Yannick PFISTER
9 rue des Pivoines
54 800 CONFLANS-EN-JARNISY
06 80 99 21 73

**LES PÊCHEURS DE L'ORNE**
Président : Jean-Denis KAUFMANN
1a rue du Lavoir
54 580 AUBOUE
06 36 49 39 64
54lespecheursdelorne@gmail.com

**LE WOIGOT**
Président : Serge TONON
8 rue du Général Giraud
54 150 BRIEY
06 84 64 66 84

## AAPPMA du territoire Moselle aval / Rupt-de-Mad / Esch / Trey

**LA GAULE THIAUCOURTOISE**
Président : Jean-Norbert MOHR
6 rue de Champagne
54 470 PANNES
06 13 22 33 13

**LA GAULE PAGNOTINE**
Président : Bernard KIRCH
33 allée Pierre Lallement
54 700 PONT-A-MOUSSON
03 83 83 22 26 (dom.)
bernard.kirch0162@orange.fr

**LA GAULE MUSSIPONTINE**
Président : Daniel SINOT
155 rue de Bruxelles
54 700 PONT-A-MOUSON
06 88 76 03 34

**LES FINS PÊCHEURS**
Président : Dominique FAUCHER
4 clos des Graviers
54 700 PONT-À-MOUSSON
06 37 82 75 29
dominiquefaucher@yahoo.fr

**LE GARDON SCARPONAIS**
Président : Jonathan LECONTE
3 place Hector Berlioz
54380 DIEULOUARD
06 56 81 47 23

**LA VALLÉE DE L'ESCH**
Président : Jean-Claude BARON
25 rue des Marguerites
54 700 BLENOD LES PàM
03 83 84 01 56 (dom.)

## AAPPMA du territoire Moselle médiane / Madon / Aroffe

**PÊCHE ET NATURE DU TOULOIS**
Président : Antoine NAGIEL
3 Sente de la Cure
54 200 BOUCQ
06 08 86 43 94

**ASSOCIATION DES PÊCHEURS A LA LIGNE DU SAINTOIS**
Président : Michel ROY
8 Chemin de Forcelles
54 116 TANTONVILLE
06 52 30 51 54
pecheurssaintois@gmail.com

**SOCIÉTÉ DES PÊCHEURS À LA LIGNE DU MADON**
Président : Didier GONZATTO
31 rue sous les Vignes
54 990 XEUILLEY
03 83 47 17 06 (dom.)

**LES HAMEÇONS DE L'AROFFE**
Président : Daniel LECLERE,
puis Laurent CHARPEIGNET
Mairie, 18 rue Abbé Lenfant
54 115 FAVIERES
03 83 25 10 81 (dom.)

## AAPPMA du territoire Moselle amont / Meurthe médiane

**LA GAULE DOMBASLOISE**
Président : Roger HAAS
Siège social : Maison de la Pêche et des Milieux Aquatiques
1 rue de la Chapelle
54 110 DOMBASLE
06 70 62 95 79
gauledombasloise@sfr.fr

**LA GAULE GERBÉVILLOISE**
Président : David BRETON
17 rue du Nouveau Chemin
54 118 MOYEN
03 83 42 06 13 (dom.)
aappma.gerbeviller@peche-54.fr

**LA CARACHE LUNÉVILLOISE**
Président : Christian PREVOST
64 rue de Viller
54 300 LUNEVILLE
06 72 48 64 95
lunevilloisecarache@gmail.com

**LA TRUITE DE LA VERDURETTE**
Président : Claude MARCHAL
2 rue de la Mairie
54 120 VAXAINVILLE
03 83 72 24 26 (dom.)

## AAPPMA du territoire Meurthe amont / Mortagne / Blette / Verdurette / Vezouze

**LE BARBEAU DE BACCARAT**
Président : Hervé MARTIN
6 rue Josette Rénaux
54 120 BACCARAT
03 83 75 18 49 (dom.)

**LES PÊCHEURS DU SÂNON**
Président : Patrick ABADIE
5 rue du Général Rapp
54 300 LUNEVILLE
03 83 74 37 32 (dom.)

**LE ROSEAU DE LA HAUTE VEZOUZE**
Président : Geoffrey WECKERLE-LEMAIRE
42 Grande Rue
54 480 TANCONVILLE
06 85 52 93 68
weckerlelemaireandre@gmail.com

**LES PÊCHEURS DE LA BLETTE**
Président : Patrick PIERRON
2 route de Merviller
54 540 VACQUEVILLE
03 83 42 14 41 (dom.)

# 5. Effectifs

Les effectifs de pêcheurs ont diminué en 2024 par rapport à l'année 2023 : 18 520 cartes vendues au total contre 19 749 l'an passé.

Le tableau ci-dessous présente la comparaison des ventes par type de carte entre 2023 et 2024 :

| Produit | 2023 | 2024 |
|---|---|---|
| *Carte interfédérale Personne majeure* | *4097* | *4074* |
| *Carte Personne majeure* | *6481* | *5885* |
| *Carte Personne majeure «Offre d'automne»* | *356* | *332* |
| *Carte Découverte femme* | *768* | *638* |
| *Carte Personne mineure* | *2258* | *2132* |
| *Carte Découverte -12ans* | *2307* | *2110* |
| *Carte Hedomadaire* | *1258* | *947* |
| *Carte journalière* | *1288* | *1248* |
| *Carte journalière «spécial été»* | *936* | *1154* |
| ***Total*** | ***19749*** | ***18520*** |

# 6. Activités statutaires et bénévolat

En 2024, cinq réunions du Conseil d'Administration se sont tenues les 24 janvier, 29 février, 27 mai,12 septembre et 03 décembre.

L'Assemblée Générale ordinaire 2023 s'est tenue le 06 avril 2024 à la l'hôtel Aster à Briey.

L'investissement des bénévoles de la Fédération en faveur de la pêche de loisir et des milieux aquatiques est estimé à 2206 heures de bénévolat en 2024. Cela inclue les nombreuses réunions des commissions de travail au sein des pôles fédéraux (présentés en page 6), mais aussi celles à l'extérieur, auprès des partenaires et lors de diverses actions et évènements.

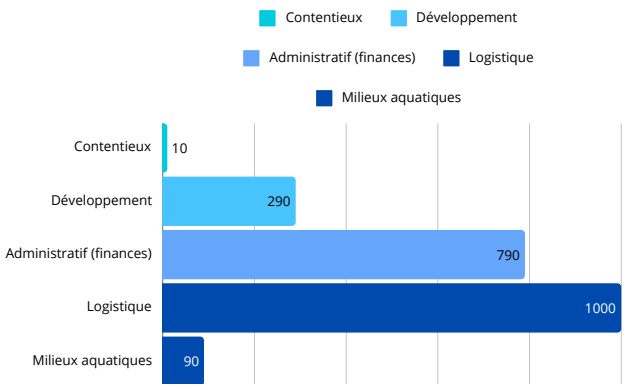


*Répartition du temps de bénévolat à la Fédération par pôle en 2024 (en heures)*

# 7. Projet de déménagement du siège fédéral

La Fédération s'est engagée dans un projet de déménagement, déjà prévu dès le début de mandat par les administrateurs.
Les difficultés de stationnement, l'existence de deux bâtiments distants d'une vingtaine de kilomètres, le manque d'espace pour les bureaux ou les besoins d'amélioration de l'accueil du public, sont autant d'arguments menant à lancer ce projet.

Consciente de son manque de compétence dans le montage de projet immobilier, la Fédération a souhaité se faire accompagner sur la stratégie à adopter par France Active dans le cadre du Dispositif Local d'Accompagnement.
Cette démarche a aboutit au recrutement d'un conseiller pour la phase de mise en route du projet.

En 2024, les différentes étapes à franchir ont donc été listées. Un soin a été apporté prioritairement à la définition des besoins immobiliers (surfaces de bureaux et locaux techniques) et au secteur géographique visé.

Dès le début 2025, les capacités financières et les aides possibles seront étudiées, la démarche de recherche de bâtiment existant ou de parcelle à construire sera engagée.

# 8. Documents cadres

- **Le PDPG**

Le **Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles** (PDPG) est destiné à nos partenaires techniques afin de leurs apporter des connaissances et des solutions intégrées pour préserver et restaurer les milieux aquatiques en dressant un diagnostic de l'état des milieux aquatiques et des populations de poissons.

L'objectif est ainsi de protéger l'existant et de ne pas dégrader davantage les contextes piscicoles et d'améliorer l'état des contextes par des actions de restauration des milieux et de gestion durable de la ressource piscicole. Ainsi, il répond parfaitement aux grandes orientations pour la reconquête du bon état des masses d'eau, à l'échelle nationale et européenne (Directive Cadre sur l'Eau, 2000).

- **Le SDDLP**

La Fédération souhaite, grâce au **Schéma départemental de Développement du Loisir Pêche** (SDDLP), définir une politique départementale ambitieuse pour faire de cette activité un loisir incontournable en Meurthe-et-Moselle.
La Fédération s'est engagée dans la rédaction d'un nouveau programme d'actions sur cinq ans, de 2022 à 2026, après une première version du SDDLP.

Les objectifs restent identiques : satisfaire les pêcheurs existants, attirer de nouveaux publics à la pêche et moderniser la pêche associative. Une précision relative à l'enjeu de fidélisation des pêcheurs existants a été ajoutée.

- **Les projets associatifs**

Les projets associatifs, appelés également Plan de Gestion Piscicole (PGP), sont la déclinaison locale de nos deux documents cadres que sont le Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG) et le Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche (SDDLP).

Ce document est règlementaire (article L.434-4 du Code de l'Environnement) et doit être existant et mis en œuvre pour chaque AAPPMA.

Ils ont pour objectifs de développer le loisir pêche à travers la protection et la restauration du milieu aquatique ainsi que la gestion durable de la ressource piscicole à l'échelle d'une AAPPMA.

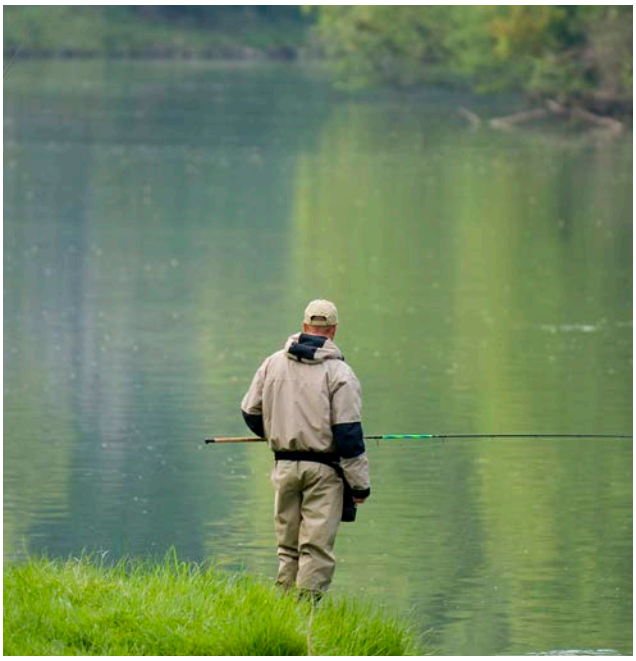

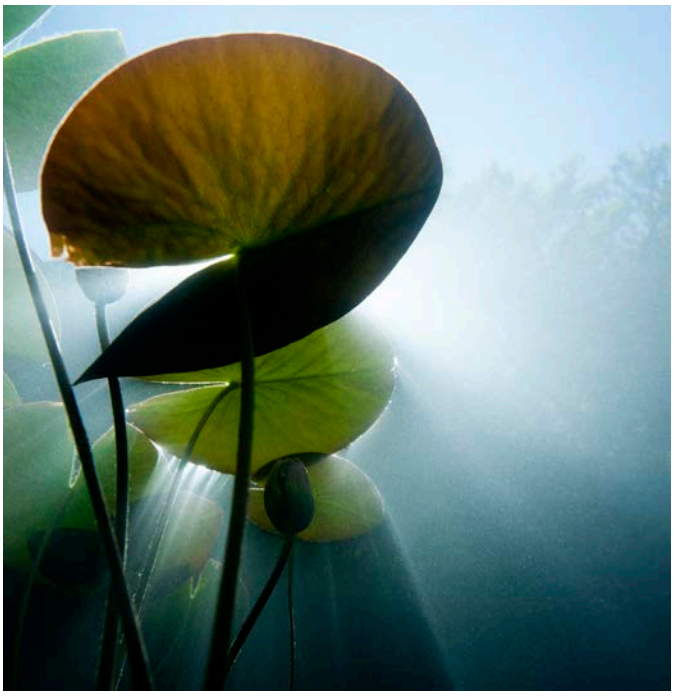

Ces documents sont établis en collaboration entre la Fédération et les AAPPMA, aboutissant à une liste d'actions et de projets localisés que l'AAPPMA pourra mettre en œuvre avec l'aide de la Fédération.

En 2024, de nombreuses réunions, prospections de terrain, pêches d'inventaire ont été menées dans la continuité de l'année passée afin de finaliser l'ensemble des 25 projets associatifs des AAPPMA de Meurthe-et-Moselle.

En parallèle, plusieurs projets et actions concrets issus des projets associatifs réalisés en 2023 ont déjà démarré en 2024 et seront présenté plus loin.

Les 25 projets associatifs des AAPPMA sont consultables et disponibles en téléchargement sur notre site internet.

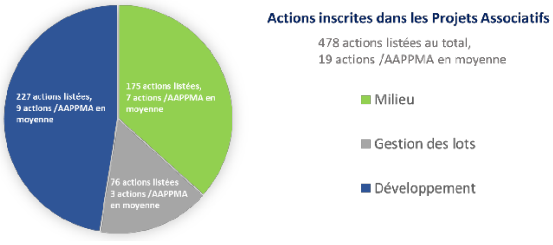

# Pôle Milieux Aquatiques

**49** annexes hydrauliques expertisées
**14** projets associatifs rédigés
**17** km de cours d'eau étudiés
**22** pêches électriques pour le suivi et l'inventaire des populations piscicoles
**415** kg de poissons sauvés lors de travaux
**2** nouvelles populations d'écrevisses à pattes rouges découvertes
**5** stations de Jussie surveillées
**5** projets de restauration en cours
**48** réunions techniques
**40 000** € investis pour les milieux naturels sur les travaux de restauration

# 1. Étudier et connaître

- **Deux annexes hydrauliques de la Meurthe étudiées**

Suite à l'inventaire des annexes hydrauliques de la **Meurthe**, plusieurs sites ont été identifiés pour la réalisation de travaux de restauration.

Marie de Pétigny, étudiante à AgroParisTech Nancy, a ainsi étudié trois sites sur les lots de la Gaule Dombasloise en vue de leur restauration.

L'objectif était d'analyser leur fonctionnement pour identifier les freins à la reproduction du brochet pour ensuite **proposer les travaux nécessaires à réaliser.** Un des sites a finalement été jugé trop couteux à restaurer, les deux autres présentent surtout des problèmes de connexion avec le cours d'eau qui empêchent l'accès des géniteurs aux frayères.
Les dossiers réglementaires sont en cours de traitement pour des travaux prévus en 2025 !

En parallèle, Marie a également travaillé sur un **document de synthèse des différents protocoles** mis en place, pour l'étude des annexes hydrauliques et pour le suivi.
Ce travail permettra un meilleur suivi des sites restaurés et de mieux évaluer les bénéfices des travaux de restauration.

- **Inventaire des Annexes hydrauliques de la Mortagne**

Lors du diagnostic des lots de l'AAPPMA de «La Gaule Gerbévilloise» sur la **Mortagne** dans le cadre de l'élaboration de leur projet associatif, il a été constaté que cette rivière possède un grand nombre de bras morts.

Afin d'étudier plus finement ces sites et déterminer leur fonctionnalité vis-à-vis de l'espèce repère du contexte, le Brochet, un **inventaire des annexes hydrauliques de la Mortagne** a été réalisé en 2024 accompagné de l'évaluation des différents compartiments physiques et biologiques (pêche d'inventaire ; prélèvements macro-benthiques ; caractéristiques mésologiques des sites…).

Au total, l'inventaire a permis d'identifier 49 annexes hydrauliques sur le linéaire de la rivière côté Meurthe-et-Mosellan, dont **16 sont considérées comme fonctionnelles**.

Cet inventaire a conduit à l'élaboration d'un programme de restauration des annexes hydrauliques.

Il permet de prioriser les secteurs avec peu de sites fonctionnels. Des mesures et inventaires plus spécifiques sur certains sites seront ainsi menées afin d'étudier la possibilité de mener des **travaux de réhabilitation.**

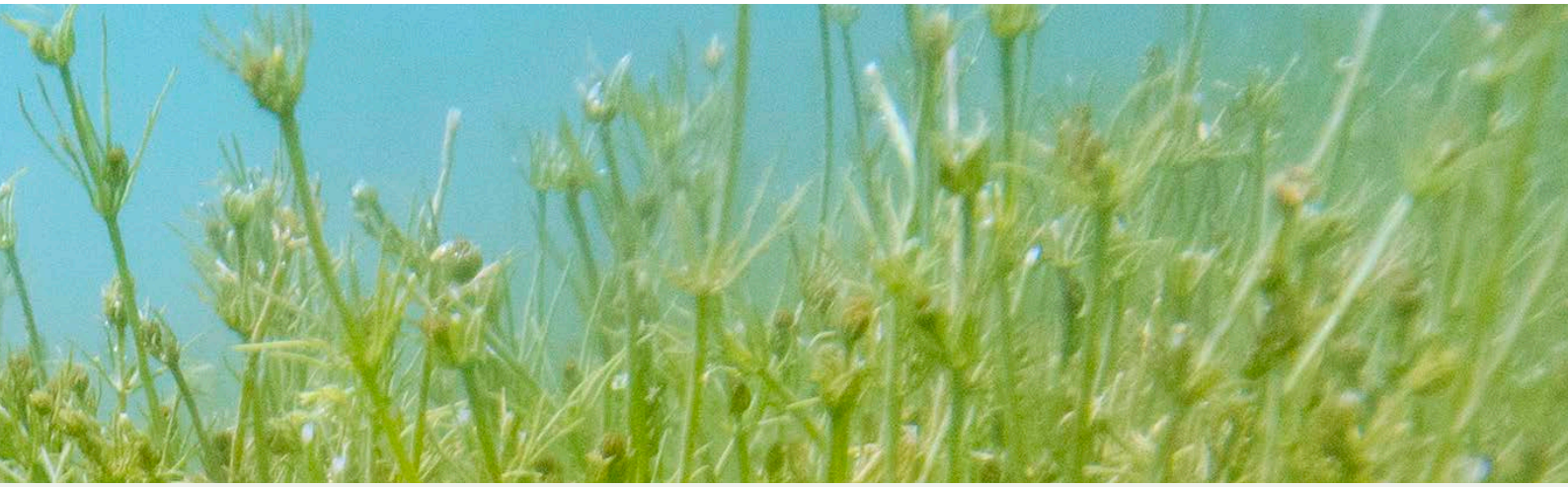

- **Projet de restauration de la Piennes aval**

Lors du diagnostic des lots de l'AAPPMA « La Gaule Mercéenne » dans le cadre des projets associatifs, plusieurs problématiques liées au piétinement par le bétail (colmatage des fonds, fragilisation des berges…) avaient été identifiées sur **la Piennes, rivière de 1ère catégorie** du nord du département.

Une étude a ainsi débuté en 2024 sur la Piennes aval dans l'objectif de mettre au point un programme de restauration.

Afin de pouvoir réaliser des travaux en cours d'eau tout en prenant en compte tous les enjeux du site il a été important **d'étudier les compartiments physiques et biologiques** de la rivière par le biais de divers inventaires et protocoles tout au long de l'année.

L'occasion pour nous de réaliser pour la première fois en FD 54 une campagne **d'ADN environnemental** (ADNe) afin de mettre en évidence la présence ou non de certaines espèces protégées dans le cours d'eau.

**Focus sur l'ADN environnemental ou ADNe**

**L'objectif** : c'est une technique de surveillance de la biodiversité dont le but est d'identifier les espèces présentes dans un milieu donné.

**Le principe** : Tous les organismes vivants laissent des traces de leur **ADN** dans leur environnement par l'intermédiaire de fèces, d'urine, de gamètes, de mucus, de peau, etc. Afin de récolter cet ADN, des **prélèvements d'échantillons** du milieu tels que l'eau ou le sol sont réalisés pour ensuite être analysés en laboratoire. L'ADN extrait va ensuite être comparé à des bases de références d'espèces.

Pour aller plus loin, vous trouverez ci-après un lien vers l'épisode du mois de décembre intitulé « l'ADN environnemental » du podcast « **Au fil de l'eau** »de la fédération enregistré sur radio Fajet.

- **Réhabilitation des gravières Sainte-Anne à Lunéville-Réhainviller**

L'AAPPMA la Carache Lunévilloise possède plusieurs gravières parmi lesquelles la gravière Sous-Sainte-Anne, dont la berge qui longe la Meurthe s'érode dangereusement.

Le risque majeur est une capture de la Meurthe par la gravière, pouvant entrainer des phénomènes d'érosions régressives et progressives importants qui ont des impacts hydromorphologiques et matériels sur les infrastructures anthropiques.

Dans le cas de la gravière Sous-Sainte-Anne, il y a notamment les ponts de la route départementale et de la voie ferrée en amont, et celui de la nationale en aval, la station d'épuration sur la berge opposée et peut-être d'autres installations en fonction de l'importance du phénomène.

La Fédération de Pêche a été sollicité par l'AAPPMA pour mettre en place un projet afin d'éviter que ce phénomène se produise.

Un premier comité de pilotage a eu lieu en janvier 2024 avec l'ensemble des partenaires concernés par cette problématique (Communauté de Communes, AAPPMA, EPTB Meurthe-Madon, DDT…).

Il a été évoqué la possibilité de se servir des matériaux des deux digues séparant les trois étangs pour renforcer par l'intérieur la berge fragilisée de la gravière Sous-Sainte-Anne.

Cette étape permettrait une intervention afin de sécuriser le point d'érosion. L'achat de la gravière centrale (« Job ») est un prérequis indispensable pour mener à bien cette opération.

L'objectif est donc de réhabiliter ces trois plans d'eau pour en faire un espace naturel accueillant pour la faune et la flore, en restant compatible avec la pratique de la pêche de loisir et tout en évitant la capture par la Meurthe.

Des échanges ont donc eu lieu courant 2024 et le projet devrait débuter en 2025.

- **Projets tutorés/Etudiants**

Un groupe de BTS GPN du lycée de Pixerécourt a travaillé sur l'étude d'une annexe hydraulique de la Meurthe en vue de proposer des travaux de restauration, leur dossier sera finalisé en 2025.

La Fédération a participé au travail de concertation des différents acteurs sur le bassin de l'Esch mené par un groupe d'étudiants d'AgroParisTech.

Un groupe d'étudiant d'AgroParisTech a également travaillé sur le projet de réhabilitation des gravières St-Anne pour éviter leur captage par la Meurthe.

Une journée de chantier a été réalisée par les étudiants en Bac Pro GMNF sur l'entretien de la végétation de l'annexe hydraulique de Bois le Duc à Mont-sur-Meurthe, afin d'ouvrir le milieu et permettre la croissance de supports de ponte pour le brochet.

- **Réunions / COPIL / COTECH / Consultations**

La Fédération, de par son statut d'association agrée au titre de la protection du milieu aquatique, est consultée de manière récurrente pour avis sur les divers travaux ou projets émergeants sur le territoire départemental et concernant les milieux aquatiques.

Cela se manifeste notamment par l'invitation aux comités ou réunions d'échanges sur ces sujets. En 2024 nous avons participé à 48 réunions et comités de pilotages, et nous avons été consultés sur un seul dossier réglementaire.

Nous pouvons par exemple évoquer **la commission cours d'eau** dont la Fédération fait partie. Celle-ci a pour but de maintenir à jour la cartographie des cours d'eau du département et de traiter les demandes d'ajouts, de reclassement ou de déplacement de cours d'eau adressées à la DDT.

En 2024, cette commission s'est réunie, comme tous les ans en fin d'année afin de traiter une trentaine de demande sur tout le territoire.

- **Pêches électriques**

En raison des conditions météo et des hauts niveaux d'eau de 2024, plusieurs pêches ont dû être annulées et n'ont pu être reportées (notamment les suivis post-travaux).

Dans le cadre de pêches de suivi post-travaux de restauration de frayères à brochets, ce sont **4 annexes hydrauliques sur le Madon** qui ont été pêchées, des brochetons de l'année ont été recensés dans toutes.

Dans le cadre d'inventaires réalisés pour les projets associatifs des AAPPMA ce sont 10 stations qui ont été inventoriées sur les lots de 5 AAPPMA.

Une pêche a été réalisée sur les lots de l'AAPPMA des pêcheurs de la Blette suite à une pollution survenue en 2023 ayant causé une mortalité piscicole totale sur 6km de la Blette.

Enfin dans le cadre de prestations, 2 pêches ont été réalisées pour la Communauté de Communes Meurthe Mortagne Moselle dans le cadre d'un suivi Espace Naturel Sensible, et 5 interventions de pêches de sauvetage ont été réalisées pour un total de poissons déplacés estimé à environ 625 kg.

# 2. Restaurer et gérer

- **Travaux de restauration d'une annexe hydraulique à Moncel-les-Lunéville sur la Meurthe**

**Objectif** : rendre le site fonctionnel pour la reproduction du brochet
**Localisation** : à Moncel-les-Lunéville sur la Meurthe sur les lots de la Carache Lunévilloise

Les travaux ont consisté à créer des chenaux de connexion entre l'annexe et le cours d'eau, et à agrandir le site d'une quarantaine de mètres (de 79 à 125 mètres de long). La végétation a été coupée afin d'apporter plus de lumière et les berges ont été terrassées en pente douce. Des plantations d'hélophytes et l'ensemencement ont ensuite été réalisés.

Une pêche électrique réalisée lors de l'étude du site avant travaux avait mis en évidence la reproduction du brochet, mais les juvéniles étaient ensuite piégés, faute de connexion avec la Meurthe, c'est chose faite maintenant !

La Fédération a mandaté l'entreprise de production Séquence K pour réaliser une courte vidéo des travaux que vous pouvez retrouver sur nos réseaux.

- **Bilan sur le programme pluriannuel de restauration des annexes hydrauliques du Madon**

Ce programme s'est déroulé sur 6 années, porté par la fédération en partenariat financier avec l'agence de l'eau Rhin-Meuse, la Région Grand-Est, l'Etablissement Public Territorial de Bassin Meurthe-Madon et les Structures Associatives de la Pêche de Loisir (SAPL).

L'objectif poursuivi était de favoriser la reproduction de l'espère repère du cours d'eau, le brochet, en restaurant ses zones de fraies et par ce biais permettre la restauration de zones humides. En effet, du fait des hautes exigences du brochet vis-à-vis de son milieu de reproduction, les restaurations de frayères sont aussi bénéfiques pour d'autres espèces, non seulement de poissons, mais aussi d'amphibiens, de plantes ou d'oiseaux. En plus d'être des zones de reproduction et de refuge pour la faune, les annexes hydrauliques rendent de nombreux services écosystémiques dont notamment :

- l'épuration de l'eau,
- l'expansion des crues,
- le remplissage des nappes.

Pour ces raisons, ce programme s'est également inscrit dans la démarche plus globale qu'est le Programme d'Actions de Prévention des Inondations du Madon (PAPI MADON).

Dans un premier temps, un inventaire des sites a été réalisé menant a une classification et une priorisation des nécessités d'intervention. Par la suite, une frayère par an a été réhabilité aboutissant à termes à 5 annexes hydrauliques et une mare restaurées et crées sur le Madon avec une surface de fraie réhabilitée de 3 800 m2 pour un total de 154 337€ de travaux avec un investissement fédéral de 3 431€.

Les suivis réalisés par la suite sur les sites ont révélés une reproduction effective de brochet avec la présence d'alevins mais également une belle diversité d'espèces présentes en quantité. Les résultats sont donc positifs et semblent remplir l'objectif poursuivi.

# 3. Surveiller et protéger

- **Gestion des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)**

La Fédération poursuit avec les autres organismes concernés (OFB, VNF, CBAL, CENL), le travail de prospection et d'arrachage du foyer de Jussie découvert en 2019 sur un affluent de la Moselle à Roville-devant-Bayon, l'investissement sur site se réduisant fortement au vu de la réduction du nombre de pieds. Il ne faut pas relâcher les efforts, des plants sont toujours présents et peuvent relancer la station.

En octobre 2023, un pêcheur a signalé un foyer de Jussie sur la Moselle à Fontenoy-sur-Moselle. Des prospections sur l'ensemble du bief au cours de l'année ont permis de préciser l'étendue de la colonisation de l'espèce sur la Moselle, qui est concentrée sur environ 2 km avec une zone très dense au niveau de Fontenoy, et des rosettes en dispersion à l'aval.

**Un chantier d'arrachage** porté par VNF auquel la Fédération participe financièrement, est en train de se mettre en place, il est prévu pour l'année prochaine.

- **Veille sanitaire**

Un pêcheur nous a envoyé la photo d'un brochet capturé sur la Moselle qui présentait des protubérances inhabituelles sur un flanc. Nous avons donc sollicité Association Santé Poissons Sauvages (ASPS) dont les spécialistes ont indiqué que les «boursouflures» présentées par ce spécimen, très spectaculaires, sont des tumeurs vraisemblablement consécutives à l'action d'un virus (Pox virus ou virus de la variole ou Herpès virus), ou par celle d'un parasite de type «Myxosporidie».

La particularité de ce cas réside dans la répartition unilatérale de ces tumeurs, qui ne présentent aucun risque risques pour les populations piscicoles locales.

- **Les écrevisses**

***Suivis et prospections écrevisses***

L'objectif est d'effectuer **un suivi des populations autochtones**, de prospecter de nouveau sites et de **suivre la colonisation des espèces exotiques.**

Au vu des résultats des années précédentes, les prospections se sont poursuivies auprès des propriétaires de plan d'eau. Environ 70 stations ont ainsi été prospectées avec la découverte de deux nouvelles populations d'Ecrevisse à pattes rouges et trois d'Ecrevisse à pattes grêles.
Les invasives poursuivent leur colonisation de nouveaux bassins, et l'Ecrevisse de Californie a été observée jusqu'à l'amont de la Verdurette. Elle menace également une des deux nouvelles stations d'Ecrevisse à pattes rouges.

***Actualisation du guide écrevisse***

Le guide écrevisses, édité en 2011, est en cours d'actualisation par l'UBRM. La Fédération participe à ce travail pour proposer une version révisée et augmentée, avec notamment les nouvelles espèces découvertes à l'échelle nationale.
La principale modification concernera les illustrations, puisque des dessins scientifiques remplaceront les photographies de chaque espèce.

**Focus sur le GéEauPortail**

Fin 2024-2025, l'ensemble des fédérations du bassin Rhin-Meuse se sont lancées dans la mise en place d'un GéEauPortail, une plateforme cartographique qui sera disponible l'année prochaine et sur laquelle seront consultables pour tous une multitude des données et notamment les inventaires piscicoles réalisés par la fédération depuis 2008.

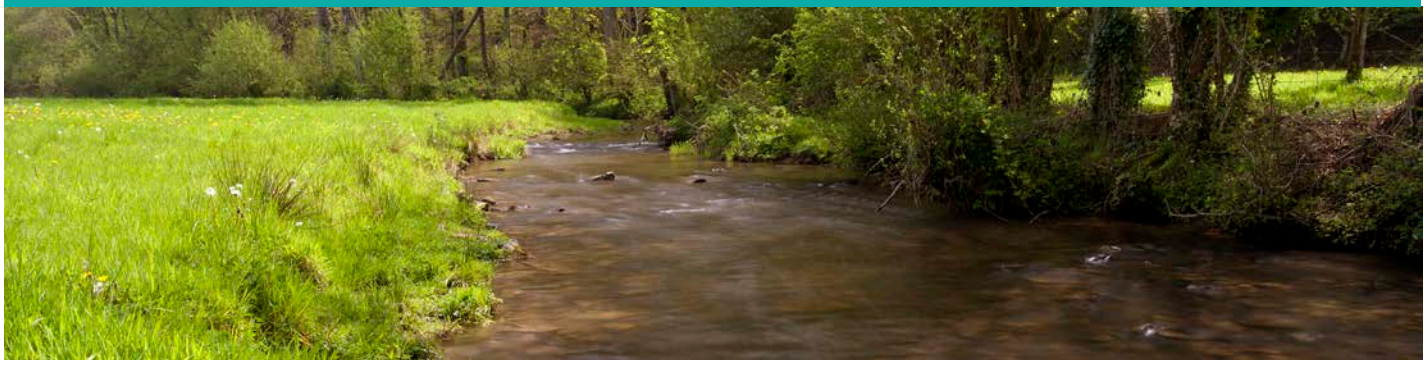

- **Atteintes à l'environnement**

Dans la continuité du choix fait par la Fédération de **renforcer son implication juridique** dans les différents cas d'atteintes environnementales subies par les cours d'eau, plusieurs axes ont été développés au cours de l'année 2024.

Un travail bibliographique sur les méthodologies de calcul des préjudices écologiques a permis de proposer des dossiers techniques pertinents et cohérents sur les montants estimés des dommages. En parallèle, une fiche de signalement a été créée pour être diffusée auprès des pêcheurs afin d'être plus efficace dans la chaine d'information. Une autre fiche, à destination des AAPPMA, présente les démarches pour porter plainte au nom de l'association afin d'éviter des vices de procédures.

Pour aller plus loin dans cette ambition politique, la Fédération a demandé au substitut du procureur du tribunal de Nancy de nous transmettre pour information toutes les audiences qui concernent les milieux aquatiques.

L'objectif est d'aller en justice pour **dénoncer et condamner ces dégradations** que subissent les cours d'eau.

**Cas concret**

Nous l'avions évoqué l'an dernier, la Blette, affluent de la Vezouze, a subi en 2023 de nombreuses perturbations dont des pollutions avec mortalité de la faune (fuite d'un méthaniseur et d'une fosse à lisier), une coupe rase de la ripisylve sur plus d'1km, des pompages avec mise à sec durant la période d'étiage.

L'AAPPMA locale a ainsi sollicité la Fédération en 2024 pour lancer un projet visant à améliorer l'état écologique de la rivière, favorisant ainsi la recolonisation des peuplements piscicoles lourdement impactés par ce cumul de dégradations sur une période brève. Le projet vise donc à étudier toute une portion de la Blette (de Montigny à Herbéviller) afin de proposer un programme de travaux incluant des aménagements de bras et méandres, des plantations, du traitement d'embâcles et des installations d'abreuvoirs, de passages à gué et de clôtures.

En parallèle, la fédération a également entrepris des démarches juridiques sur ces différentes affaires.
- Concernant la fuite de lisier un signalement a été fait auprès de la substitut du procureur. Les démarches ont permis d'aboutir à l'obligation de mise aux normes de l'installation.
- La fédération s'est portée partie civile pour les deux affaires de coupe rase de la ripisylve et de fuite du méthaniseur. Les mis en cause ont tous deux écopé de condamnations comprenant la réparation des dommages causés à l'environnement en plus d'amendes et de dommages et intérêts à verser et d'une peine d'emprisonnement pour la 1ère affaire car récidive (décision dont il a fait appel). Pour la seconde affaire une régularisation et mise aux normes de l'installation ont été requis, de plus le propriétaire du méthaniseur souhaite s'investir dans le projet de restauration de la Blette que nous menons

Notre volonté, par ce genre de démarche est, d'une part de redonner au milieu sa capacité de résilience face à ce type de perturbation et favoriser la recolonisation du peuplement faunistique et d'autre part éviter que ces atteintes ne se répètent.

# Pôle contentieux

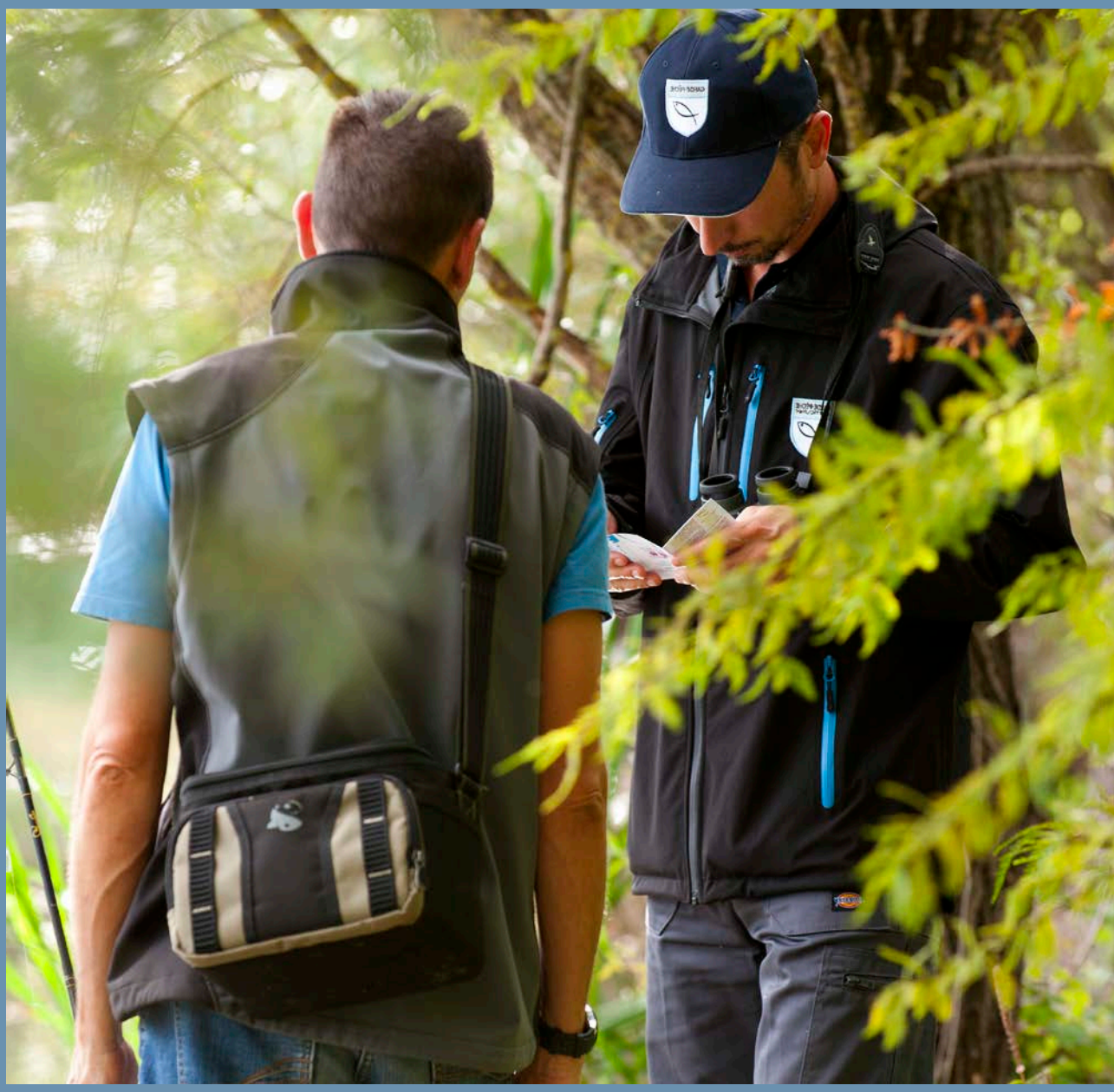

**156** sorties de contrôle de l'exercice de la pêche, dont
**47** effectuées de nuit
**2 132** pêcheurs contrôlés
**11** nouveaux gardes-pêche formés
**308** contraventions établies

# 1. Contrôles

Au total, ce sont 156 sorties dont 47 de nuit, pour un total de 2132 personnes contrôlées au 31 décembre.

# 2. Gardes bénévoles

Cette année 2024, aura vu la formation de **11 nouveaux gardes**, agrées et assermentés.

La pêche associative en Meurthe-et-Moselle peut de ce fait compter sur l'action et la présence des **79 gardes bénévoles** du département.

Petit aparté, pour la première fois, des personnes non affiliées à des AAPPMA (Gardes-Particuliers de Marne) sont venues suivre une partie de ces formations.

# 3. Procès verbaux et infractions

Le nombre de procédures établies par l'ensemble des gardes-pêche particuliers sur le département pour l'année 2024 s'élève à **308 contraventions**.

Malheureusement en hausse, ce chiffre tend à prouver la présence forte et régulière des différents agents de contrôle de l'ensemble du département, mais aussi malheureusement la nécessité de cette présence.

L'ensemble de ces procédures a donné lieu, comme le prévoit le cadre légal, à l'envoi par la Fédération des demandes de dommages et intérêts auprès des contrevenants.

Au total, 69 % de ces demandes civiles ont abouti, chiffre en augmentation de 8% par rapport à la saison précédente.

Il est important de préciser que les personnes n'acceptant pas de régler cette partie civile ou amiable sont poursuivies par l'Officier du Ministère Public au niveau pénal.

L'effort de contrôle réalisé sur le département a atteint un niveau et un rythme qu'il convient de maintenir par la mise en place de formations pour les futurs gardes, et de mises à niveau pour ceux déjà en exercice, permettant ainsi à tous d'apporter l'ensemble des informations réglementaires aux pêcheurs.

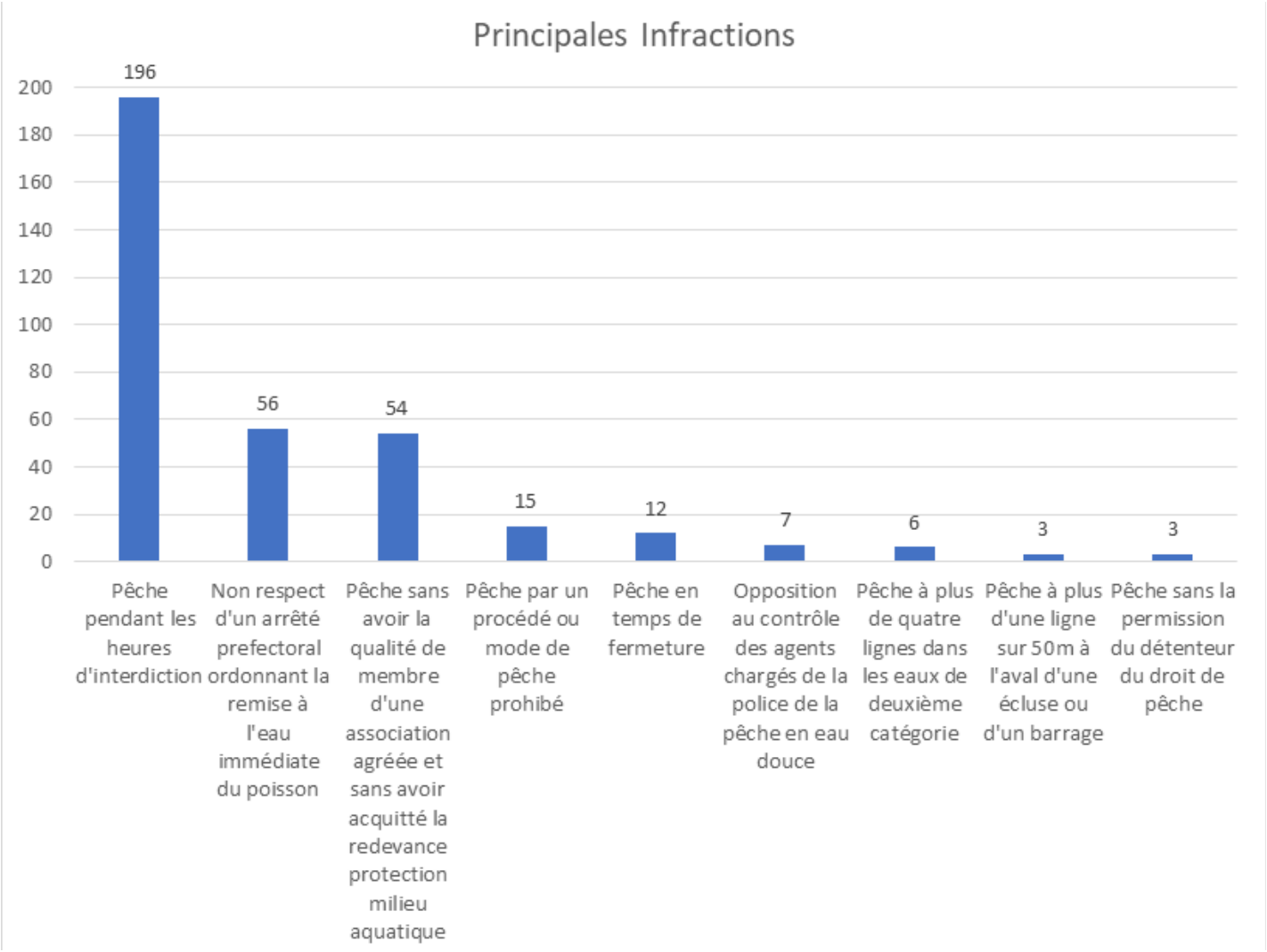
Principales Infractions
200
180
160
140
120
100
80
60
40
20
0
196
56
54
15
12
7
6
3
3
Pêche pendant les heures d'interdiction
Non respect d'un arrêté prefectoral ordonnant la remise à l'eau immédiate du poisson
Pêche sans avoir la qualité de membre d'une association agréée et sans avoir acquitté la redevance protection milieu aquatique
Pêche par un procédé ou mode de pêche prohibé
Pêche en temps de fermeture
Opposition au contrôle des agents chargés de la police de la pêche en eau douce
Pêche à plus de quatre lignes dans les eaux de deuxième catégorie
Pêche à plus d'une ligne sur 50m à l'aval d'une écluse ou d'un barrage
Pêche sans la permission du détenteur du droit de pêche

# 4. Répartition des contrôles

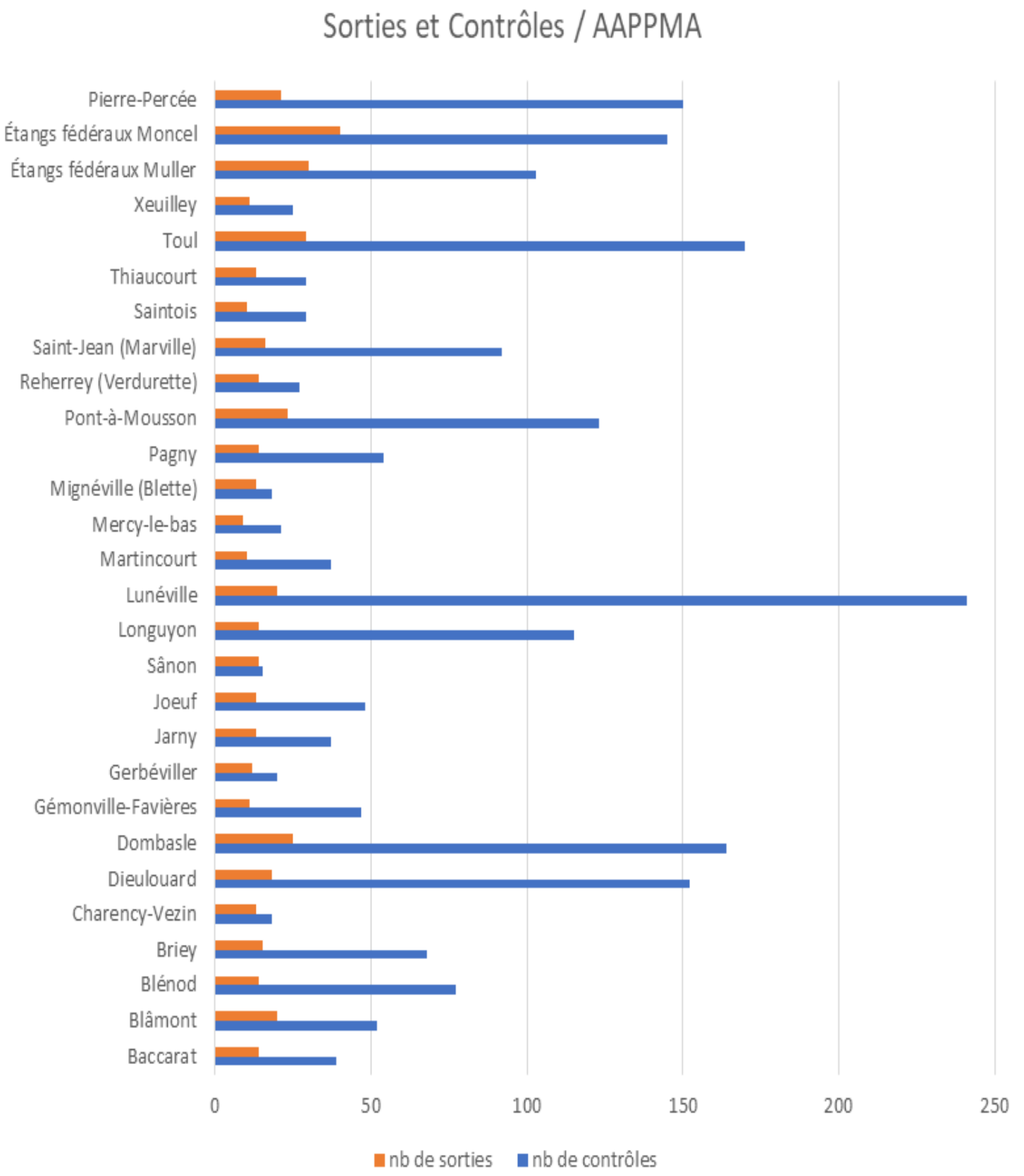

# Pôle Développement

**9 478** abonnés sur les réseaux sociaux (Facebook / Instagram)
**124** émissions de radio enregistrées et diffusées
**2** rampes de mise à l'eau construites
**4** vidéos tournées
**123 910** emails d'information envoyés aux pêcheurs et aux AAPPMA
**21** animations d'initition à la pêche ou à la découverte des milieux aquatiques

# 1. Communication

- **Réseaux sociaux**

La page **Facebook** de la Fédération compte désormais **6 987 « j'aime »** au 31 décembre 2024 et **8 060 followers** (+ 798 followers supplémentaires en 2024).

298 publications ont été postées ou partagées, générant une couverture estimée à 491 162 personnes (**+351 727 qu'en 2023**). Le nombre de visites de la page est passé de 22 002 en 2023 à **79 220 en 2024** !

La Fédération s'attache toujours à répondre à l'intégralité des sollicitations et messages qu'elle reçoit.

La note moyenne donnée à la page Facebook de la Fédération par les abonnées est de 5/5.

Le compte **Instagram** de la Fédération compte désormais **1 418 abonnés.**

Ce ne sont pas moins de 201 publications qui ont été créés avec plus de 94 stories, pour comptabiliser au total une couverture de 13 691 personnes, soit **7 067** de plus qu'en 2023 !

Au total, ce sont **9 478 abonnés** et **593 publications** et stories pour une couverture estimée à près de 504 853 personnes.

A titre comparatif à l'année 2023 ce sont **1 947 abonnés en plus** et **357 794 de couverture en plus !**

**Nouveauté 2024** :
la Fédération a organisé un **calendrier de l'avent** sur les réseaux sociaux, avec un cadeau par jour à gagner du 1er au 24 décembre.

- **Guide 2024**

Le guide a été imprimé à **12 500 exemplaires papiers** et distribué à tous les dépositaires par les AAPPMA du département.

Un exemplaire a été envoyé en début d'année à 124 partenaires et structures cibles : presse locale et spécialisée, administrations, structures touristiques, associations et collectivités territoriales.

La version numérique, en ligne sur Calaméo et accessible depuis les sites www.peche-54.fr et www.cartedepeche.fr, a été consultée **8 000 fois** en 2024.

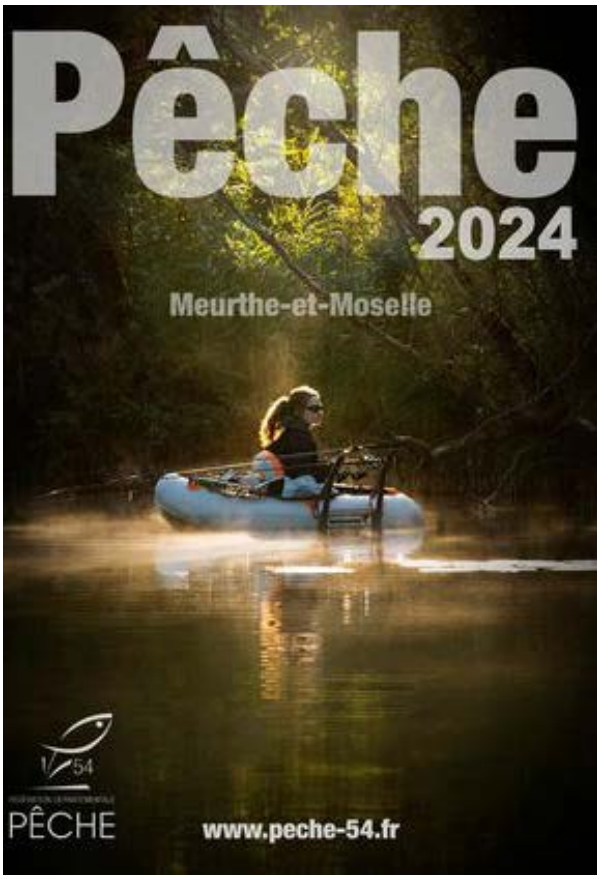

- **Articles de presse**

Plusieurs articles sont parus pour annoncer l'ouverture de la pêche de la truite en mars, puis l'ouverture du brochet le dernier samedi d'avril.

Par ailleurs, différents articles sont parus dans l'année 2024 pour présenter le travail classique des AAPPMA ou des actualités fédérales, à la fois dans la presse locale et dans le magazine spécialisé « La Pêche et les Poissons ».

Meurthe-et-Moselle

**Fédération de pêche entre protection, loisir et développement**

L'assemblée générale de la fédération de pêche de Meurthe-et-Moselle s'est déroulée le 6 avril à l'hôtel-restaurant Aster, sous la présidence de Daniel Sinot, et en présence d'une assistance nombreuse. La fédération compte 20 000 adhérents.

Le Républicain Lorrain - 16 avr. 2024 à 12:30 | mis à jour le 17 avr. 2024 à 19:34 - Temps de lecture : 2 min

L'assemblée générale de la fédération de pêche de Meurthe-et-Moselle a été présidée par Daniel Sinot (3e en partant de la gauche sur la photo).

- **Chroniques radio**

C'est désormais la cinquième année que nous sommes partenaires de la radio associative **Fajet.** Notre chargé de développement anime une chronique mensuelle intitulée « Au fil de l'eau ».
En 2024, **9 émissions** ont été enregistrées et diffusées, avec une nouveauté : des cadeaux à gagner offerts par les détaillants d'article de pêche du département.

Chaque chronique propose un sujet spécifique, lié à la pêche, à la réglementation, à une espèce de poisson ou à des actions menées par les structures associatives et présente les actualités de la Fédération et des AAPPMA.

Nous intervenons également auprès de la radio **France Bleu Sud Lorraine**, en animant une chronique intitulée « Ô fil de l'eau en Lorraine ». Ces émissions sont diffusées le samedi et le dimanche matin à 7h40. **86 chroniques** ont été diffusées en 2024.
La Fédération a également coordonné et organisé l'enregistrement de 4 semaines d'émission intitulées «Balades natures» et diffusées tous les jours de semaine du 11 juillet au 23 août 2024, soit **29 chroniques.**

Au total, ce sont donc **124 émissions** qui ont été diffusées sur les ondes locales en 2024 !

- **Vidéos 2024**

Dans le but de développer différents supports de communication, la Fédération a mis en place en 2024 un projet de films sur les travaux réalisés, les opérations suivantes ont donc été filmées :

- Rampe de mise à l'eau sur la Moselle à Aingeray (présentation de l'aménagement)
- Création d'une annexe hydraulique sur la Meurthe à Moncel-lès-Lunéville (réalisation des travaux)
- Création d'une rampe de mise à l'eau sur la Meurthe à Mont-sur-Meurthe (réalisation des travaux)

Une vidéo globale, reprenant les principaux travaux menés par la Fédération en 2024, a également été réalisée. Initialement, la restauration de l'annexe du bois de sapin à Jarny devait aussi faire l'objet de ce projet audiovisuel, cependant malgré les contraintes météorologiques les travaux n'ont pu se tenir en 2024.

De part le succès de ces films à courte durée, il a été choisi, pour la période 2025/2027 d'élaborer 30 vidéos sur des thématiques variées (travaux, concours, bénévolat, parcours…), l'entreprise Sequence-K a donc été à nouveau recrutée via une mise en concurrence. Les projets audiovisuels sur les parcours d'AAPPMA ont été proposés lors des rencontres pour l'élaboration de leurs projets associatifs.

Rampe de mise à l'eau à Aingeray

Restauration d'une annexe hydraulique à Moncel-les-Lunéville

Flashez les codes pour lire les vidéos sur Youtube

Rampe de mise à l'eau à Mont-sur-Meurthe

Vidéo globale

© photos Séquence K

- **Tournages télévisuels**

Les ouvertures de la truite et du brochet ont été l'occasion pour la Fédération d'accompagner la chaîne locale France 3 Lorraine au bord de l'eau.
Une intervention en direct au journal télévisé de 13h a également été effectuée pour présenter l'étude scalimétrique sur le brochet.

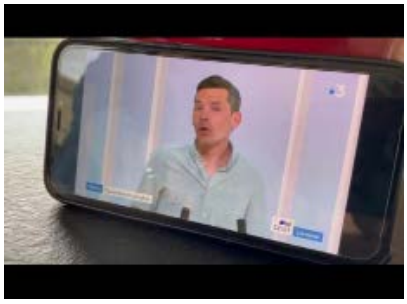

- **Aide aux AAPPMA**

La Fédération aide les AAPPMA qui en formulent la demande dans leur communication (plaquettes, affiches, flyers, contacts presse...).

Des formations à l'utilisation de l'outil « flash-info » de l'interface d'administration du site cartedepeche.fr sont régulièrement délivrées aux AAPPMA de manière à **améliorer la communication vers les pêcheurs** à travers l'envoi de mailings.

PAGNY SUR MOSELLE

Lettre d'information
cartedepeche.fr

L'info pêche de mon association

Faucardage 31 mai 2024

**Faucardage 31 mai 2024**

Les bénévoles de l'association La Gaule pagnotine ont besoin de votre aide pour l'opération de faucardage de l'étang n°2 le long de la digue.

Plus nombreux nous serons, mieux se sera !

Il s'agit de préparer au mieux la fête de la pêche du 2 juin prochain.

Rendez-vous à 8h30 **vendredi 31 mai 2024** au local pour charger le matériel, ou à 9h15 sur la digue entre l'étang n° 2 et l'étang n°3.

Un grand merci à vous, et à très bientôt.

Le président, Bernard KIRCH

PAGNY SUR MOSELLE
33 Allée Pierre LALLEMENT lotissement Pré Latour 54700 PONT-A-MOUSSON
Tél. : 03.83.83.22.26

www.cartedepeche.fr

- **Site internet www.peche-54.fr**

Le site est vivant et **actualisé en permanence**. En effet, nous relayons les actualités locales et nationales, renouvelons des bandeaux d'image dynamique adaptés à la saison, ajoutons des visuels produits au niveau de la FNPF, partageons des articles et rédigeons des pages et des actualités. Tout ce travail permet d'avoir un site à jour, performant et adapté aux attentes des pêcheurs et des AAPPMA.

Un **espace privé est disponible** sur site. Destiné aux AAPPMA, il est accessible avec un identifiant et un mot de passe, et permet de rendre accessible de nombreux documents utiles aux AAPPMA.

Les cartographies interactives des parcours de pêche continuent d'apporter des informations géographiques précieuses aux pêcheurs et cumulent depuis leur création le chiffre impressionnant de plus de **1 500 000 vues** !

- **Newsletters et mailings**

La Fédération a rédigé et envoyé 4 newsletters InfoPêche54 en 2024 le 1er mars, le 05 avril, le 23 avril et le 20 octobre pour un total de **78 900 mails.**

Les newsletters InfoPêche54 sont archivées et consultables sur le site internet de la Fédération, dans la partie documents / Newsletter.

Nous avons aussi envoyé 8 campagnes mailing avec l'outil «Info Pêche» proposé sur le backoffice du site www.cartedepeche.fr, pour un total de **45 010 mails.**

Ce sont donc **123 910 mails** d'information qui ont été envoyés aux pêcheurs en 2024.

Ces campagnes d'information ont pour objectif d'informer les pêcheurs : travaux et actions effectués par la Fédération, enquêtes, évènements, animations...

Le fichier de contact est alimenté par le site www.cartedepeche.fr et par le formulaire d'abonnement à la newsletter.

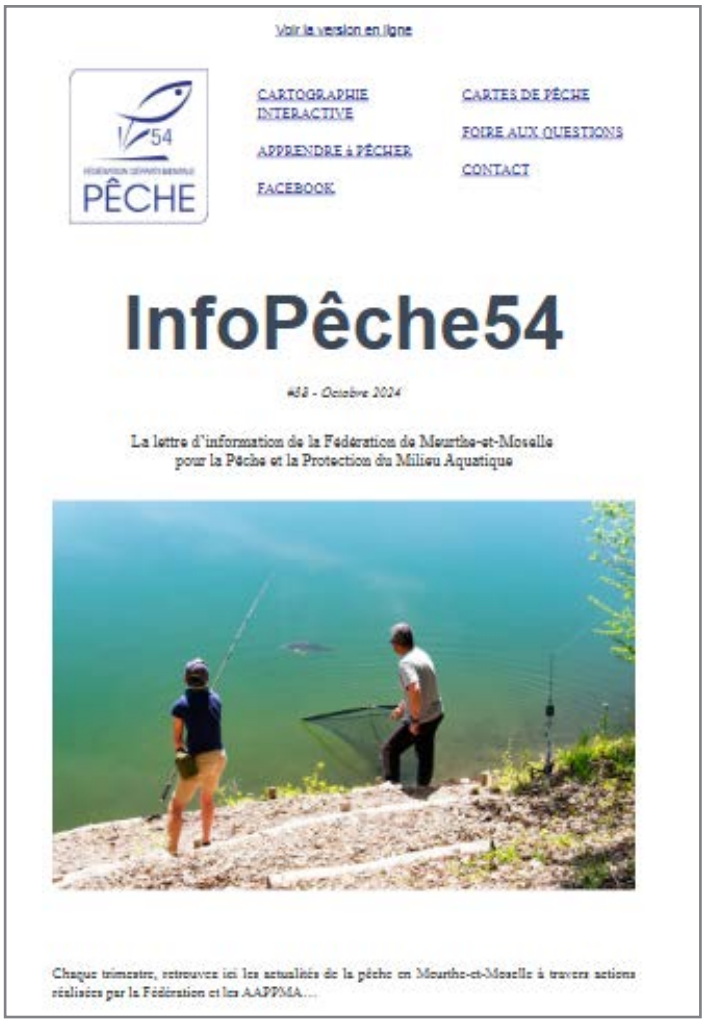
Voir la version en ligne

CARTOGRAPHIE INTERACTIVE

APPRENDRE À PÊCHER

FACEBOOK

CARTES DE PÊCHE

FOIRE AUX QUESTIONS

CONTACT

InfoPêche54

#58 - Octobre 2024

La lettre d'information de la Fédération de Meurthe-et-Moselle pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Chaque trimestre, retrouvez ici les actualités de la pêche en Meurthe-et-Moselle à travers actions réalisées par la Fédération et les AAPPMA...

- **Lettre interne AAPPMA**

Dans le but d'améliorer la communication avec les AAPPMA et de centraliser certaines informations générales, la Fédération a créé en 2023 une lettre interne pour les AAPPMA.

En 2024, **3 numéros** ont été rédigés et envoyé le 15 février, le 27 juin et le 05 novembre.

Les Présidents et les Trésoriers des AAPPMA en sont destinataires.

- **Réunions de secteur avec les AAPPMA**

Afin d'être au plus proche des préoccupations des AAPPMA, la Fédération a souhaité organiser des réunions de secteur au cours desquelles les AAPPMA locales ont pu échanger librement avec certains élus et salariés de la Fédération sur leurs problématiques et sur les solutions éventuelles à mettre en place.

3 réunions ont donc eu lieu :

- le 07 février 2024 à Lunéville
- le 23 septembre à Charency-Vezin
- le 14 octobre à Toul

Ces discussions se sont fait en parallèle de celles menées dans le cadre des projets associatifs (voir page14) et ont conduit à l'émergence de plusieurs actions : commande et installation de passages pêcheurs, formations au logiciel BasiCompta pour certains trésoriers, ouverture de nouveaux dépositaires de cartes de pêche, etc.

- **Compte rendu d'activité**

La Fédération met à disposition de tous ce compte rendu d'activité de l'année écoulée via son site Internet.

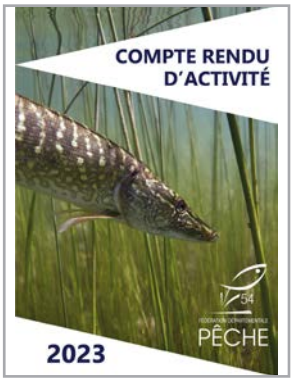


Toutes les actions menées durant l'année par les pôles «Milieux», «Contentieux» et «Développement» y sont détaillés, photos et chiffres-clés à l'appui.

Des projets transversaux sont également présentés, ainsi que les charges et les produits de la Fédération sur l'année.

# 2. Halieutisme

**L'aménagement et la mise en valeur des parcours, une règlementation en constante évolution, la gestion des cartes de pêche et la réciprocité, autant de sujets qui sont au centre des actions sur cette thématique.**

- **Cartes de pêche et dépositaires**

- Pérennisation de la carte estivale à 10€

Les consommateurs de cartes de pêche journalières peuvent correspondre à différents types de pratiquants, mais la majeure partie des consommateurs de ce type de produits sont des pêcheurs occasionnels ou débutants, qui profitent d'une logique d'opportunité, souvent lors de week-ends estivaux en famille ou entre amis.

Considérant que l'attractivité du loisir pêche passe par une accessibilité financière de la carte journalière, le renouvelement de l'opération « carte de pêche journalière estivale à 10€ » a été proposée aux AAPPMA par la Fédération.

23 AAPPMA sur 25 ont accepté de mettre en place ce type de produit, valable du 1er juillet au 31 août 2024. Ainsi, **1154 cartes estivales** ont été vendues durant cette période.

Il est à noter que c'est le seul produit en évolution positive pour l'année 2024, preuve de son succès et de l'adéquation entre son tarif et le public auquel il s'adresse.

- Carte « Offre d'automne à -50% »

L'offre d'automne est une mesure visant à proposer une carte de pêche « personne majeure » à un tarif réduit de 50% à partir du 1er septembre.
Cette offre est proposée par la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF), par la Fédération de Meurthe-et-Moselle pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et par les AAPPMA (22 sur 25 dans notre département). En 2024, ce sont **332 cartes «Offre d'automne»** qui ont été délivrées.

Cette carte de pêche à tarif réduit a pour objectif de fidéliser ou de recruter de nouveaux pêcheurs en fin de saison. Elle ne s'applique pas sur les cartes interfédérales URNE, ni sur les autres cartes mais uniquement sur les cartes « Personne majeure ».

La carte ainsi délivrée permet au pêcheur l'accès au loisir pêche dans les mêmes conditions de pratique que la carte concernée, sur la période du 1er septembre au 31 décembre 2024.

De fait, le pêcheur dispose également du statut de membre actif.

- **Formation des AAPPMA et des dépositaires**

La Fédération accompagne les AAPPMA et les dépositaires en proposant des formations personnalisées à la vente de cartes de pêche pour les structures.

Ainsi, en 2024, **4 formations** ont été délivrées.

- **Pérennisation du partenariat FNPF / ANCV**

Depuis 2022, les cartes de pêche peuvent être payées avec des chèques vacances.

En effet, **la Fédération Nationale de la Pêche en France et l'ANCV** (Agence Nationale pour les Chèques Vacances) ont conventionné pour permettre aux structures associatives de la pêche de rejoindre le réseau des professionnels du tourisme et des loisirs acceptant cette facilité de règlement.

Ce moyen de paiement est disponible uniquement sur le site cartedepeche.fr. Les bénéficiaires doivent disposer d'un smartphone permettant de télécharger l'application Chèque-Vacances Connect, d'activer, de gérer leur compte et surtout de valider leurs dépenses par la saisie de leur code personnel de paiement pour les internautes.

Ces derniers peuvent payer directement, et au centime près, tout ou partie de leur carte de pêche sur un panier d'un montant supérieur à 20€, le complément se faisant par Carte Bancaire.

- **Dossiers règlementaires**

Différents dossiers sont présentés tous les ans à la Direction Départementale des Territoires afin de faire évoluer la règlementation de la pêche en Meurthe-et-Moselle selon les demandes des AAPPMA ou de la Fédération.

Cela concerne la mise en place des parcours de pêche de la carpe de nuit, des parcours de graciation et des réserves de pêche, ainsi que les différentes modifications pouvant intervenir sur la règlementation générale (quotas, dates d'ouvertures, tailles légales de capture, etc.).

Ainsi, dès l'été 2024, les démarches ont été effectuées pour la mise en place (en 2025) des mesures suivantes par arrêtés préfectoraux :

- Suppression des parcours spécifiques et réserves sur la Crusnes
- Mise en place d'un parcours de graciation sur la Chiers (Truite et Ombre commun) sur les linéaires gérés par l'AAPPMA La Truite Longuyonnaise
- Ajout et suppression de parcours de pêche de la carpe de nuit sur la Moselle (AAPPMA Le Gardon Scarponais)
- Mise en place d'un no-kill sur les étangs Pré-Albert et de l'APN, ainsi que sur l'ancien canal (parcours gérés par l'AAPPMA Pêche et Nature du Toulois)
- Application de la loi pêche sur les 4 plans d'eau gérés par l'AAPPMA Pêche et Nature du Toulois (Pré-Albert, Chaudeney, Clément et APN)
- Modification du gestionnaire des étangs de Maron Chaligny et de la Banane (transfert de gestion entre la Fédération et l'AAPPMA Pêche et Nature du Toulois)
- Création d'une réserve de pêche sur le Woigot à Mance
- Suppression de la réserve de pêche au niveau de l'observatoire orithologique à Pierre-Percée

- **Étude scalimétrique sur le brochet**

Pour donner suite à l'arrêté préfectoral de 2019 ayant augmenté la taille légale de capture de 50 cm à 60 cm pour le brochet en Meurthe-et-Moselle, la DDT (direction départementale des territoires) avait demandé une étude permettant de démontrer l'intérêt de cette démarche.
Pour ce faire, la FDPPMA 54 a décidé de réaliser une étude scalimétrique, en sollicitant les pêcheurs en 2023 et 2024 pour prélever et envoyer des écailles de brochets.

Les résultats sont sans équivoque : la taille théorique atteinte par un brochet ayant atteint sa maturité sexuelle (3 ans) est de 59.2cm. Les résultats ont été présentés à la DDT, et la taille légale de capture du brochet reste fixée à **60cm**.

**Consultez la synthèse des résultats en flashant le code ci-contre :**

- **Création d'une rampe de mise à l'eau à Mont-sur-Meurthe**

C'est dans le cadre de l'élaboration du projet associatif de l'AAPPMA "la Carache Lunévilloise" que le projet de rampe de mise à l'eau sur la Meurthe à Mont-sur-Meurthe a été engagé.

En 2024, l'entreprise SW Environnement a été recrutée pour réaliser les travaux, les premiers ont eu lieu en février via l'opération de traitement de la végétation. Compte tenu d'une année significative en précipitations, les niveaux d'eau de la rivière étant soumis à de régulières variations, les étapes de construction de l'aménagement ont été reportés à de nombreuses reprises pour enfin avoir lieu en octobre et novembre. L'aménagement a été réceptionné le 26 novembre.

Ce projet a été le fruit d'une collaboration fructueuse avec la Mairie de Mont-sur-Meurthe, la municipalité a par ailleurs approuvé une participation financière au projet, de 1100 €.
Le montant total de l'aménagement est de 22 000€.

*Travaux réalisés par l'entreprise SW Environnement*

- **Création d'une rampe de mise à l'eau à Aingeray**

La Fédération, en partenariat avec l'AAPPMA "Pêche et Nature du Toulois" et la FNPF, a fait réaliser des travaux pour créer une rampe de mise à l'eau sur la Moselle à Aingeray.

Cet ouvrage donne accès à un joli bief, pour la satisfaction des pêcheurs locaux mais également pour ceux qui viennent de plus loin pour découvrir ce secteur.
L'ouvrage a été finalisé en mai 2024.

*Travaux réalisés par l'entreprise DIMEY TP*

- **Accès au domaine public fluvial**

Le dossier sur les accès en véhicule au Domaine Public Fluvial (DPF), relancé en juin 2023, est toujours à l'œuvre. Cette année, l'ensemble des Communautés de Communes ont été rencontrées, les objectifs de ces réunions étaient de connaître la gestion et la règlementation de certains chemins, parking, pistes cyclables… et de faire part de notre projet.

Une fois les différentes collectivités rencontrées, nous avons eu plusieurs éléments en notre possession pour **déclencher une réunion avec la Direction Territoriale Nord-Est des Voies Navigables de France (VNF) et les différentes Unités Territoriales d'Itinéraire (UTI)**, après un long moment d'attente, celle-ci s'est tenue fin août.

A l'issue de cette réunion, la Direction Territoriale de VNF a validé notre proposition de travailler et de rencontrer chaque UTI pour trouver des solutions sur certains accès répertoriés. Ainsi, nous avons pu **échanger à l'antenne de l'UTI Canal de la Marne au Rhin Est et Embranchement de Nancy (CMRE – EN)** en novembre, ces échanges se sont conclus par une majorité d'accès que VNF est prêt à étudier pour des possibles ouvertures de stationnements notamment. Une réunion terrain se tiendra avec ces services du CMRE-EN au printemps afin de faire le tour de l'ensemble des accès à étudier.

Parallèlement, nous avons pris attache auprès d'autres UTI pour organiser des réunions similaires, cependant, la fin d'année n'a pas permis de bloquer d'autres dates, les rencontres auront lieu en 2025.

Le dossier se poursuit mais, malgré la volonté de la Fédération, celui-ci est très lent du fait des différentes démarches administratives et des nombreuses rencontres à caler.

- **Ancien canal de Pagny-sur-Moselle**

Lors de l'élaboration du tout premier projet associatif, celui de l'AAPPMA «La Gaule Pagnotine», une fiche action sur la valorisation du parcours de pêche au droit de l'ancien canal de Pagny-sur-Moselle / Arnaville a été retenue. La Fédération, en lien avec l'AAPPMA, a souhaité débuter l'étude de ce projet en 2024.

L'objectif est de mettre en œuvre **un parcours de pêche labellisé « passion »** sur cet ancien canal, avec notamment l'ouverture et la stabilisation de postes de pêche, l'entretien des places existantes, le pancartage du parcours et l'aménagement de stationnement (recoupant ainsi le dossier d'accès au DPF).

Par la suite, **des empoissonnements en Black-Bass** pourront avoir lieu, à savoir que l'espèce avait été introduite sur ce secteur il y a une vingtaine d'année mais faute d'empoissonnements réguliers, les effectifs ont nettement diminués.

Le dossier se poursuivra en 2025 avec la réalisation des différents travaux conformément aux objectifs de cette action !

- **Rampes de mise à l'eau à l'étude**

En fin d'année 2024, suite au projet associatif de l'AAPPMA "Le Gardon Scarponais", les administrateurs de l'association ont sollicité la Fédération pour engager un projet de rampe de mise à l'eau sur la Moselle entre Custines et Dieulouard.
Une prospection des sites potentiels s'est tenue en été, en prenant en compte différents critères, notamment l'accès, le stationnement et les hauteurs de berges et de niveau d'eau.

Celle-ci a permis de retenir trois sites, dont deux sur le ban communal d'Autreville-sur-Moselle, la municipalité a donc été sollicitée en fin d'année sur le sujet. Les échanges et le dossier se poursuivra en 2025.
En fonction des échanges et des accords pour le site d'implantation, ce projet pourra être revu pour 2026, ainsi un autre secteur pourra être prospecté pour réaliser un aménagement de ce type.

Le projet associatif de l'AAPPMA "La Gaule Dombasloise", établi par Guillaume GASNE, a permis d'évoquer le sujet des rampes de mises à l'eau présentes sur le bief de Nancy/Tomblaine.

Après les échanges et une prospection terrain, il est avéré que la rampe de mise à l'eau du kiosque à Tomblaine est la plus propice pour demander un accès libre dessus, un courrier a donc été adressé à la municipalité en fin d'année.

La réponse a été rapide, indiquant qu'il est possible de mettre à l'eau en contactant les services techniques, une ouverture libre d'accès semble compromise. Un rendez-vous terrain se tiendra avec les services de la commune en 2025.

- **Autres projets à l'étude**

Toujours dans le cadre de la politique de la Fédération de favoriser l'accès aux zones de pêche et pour tous les publics, les études pour la réalisation de postes de pêche stabilisés sur l'étang de Parroy et d'une aire partagée accessible aux personnes à mobilité réduite sur l'étang Thiriet sont en cours.

Ces aménagements seront potentiellement réalisés en 2025 selon le coût des opérations et le positionnement du conseil d'administration de la Carache Lunévilloise.

- **Concours float-tube à Pierre-Percée**

La Fédération a organisé un concours de pêche en float-tube sur le lac de Pierre-Percée le samedi 29 juin.

**35 participants** se sont affrontés lors de cette journée conviviale, au cours de laquelle le ravissement lié à la beauté des paysages a compensé la rareté des poissons.
La Fédération remercie les bénévoles présents ce jour-là ainsi que les partenaires qui ont permis d'améliorer les dotations. Chaque participant est reparti avec un sac plein de lots (leurres, goodies, tour de cou, etc.)

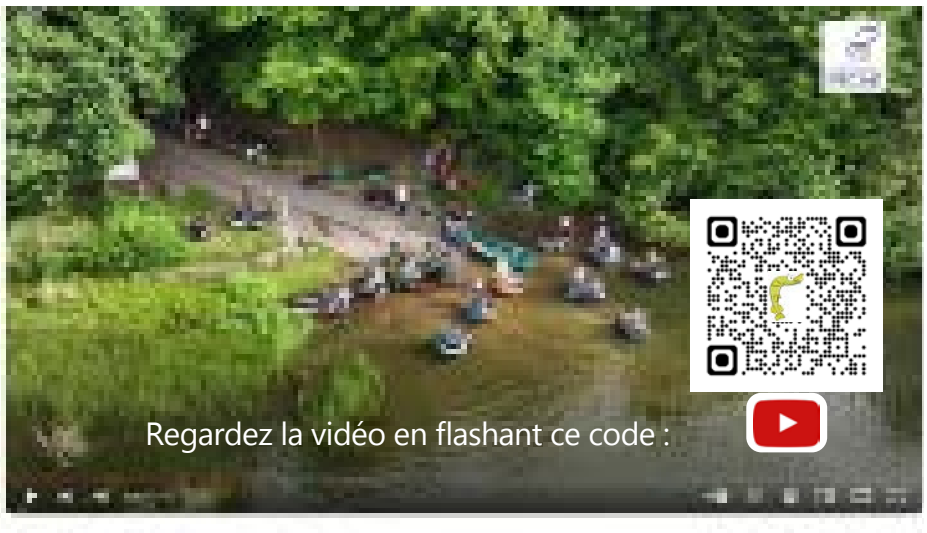


- **Étude sur le poids socio-économique de la pêche de loisir**

L'Association Régionale de pêche et de protection du milieu aquatique Grand-Est ainsi que les 10 fédérations départementales de cette région ont souhaité mutualiser une étude socio-économique pour mesurer le poids socioéconomique de notre loisir à l'échelle régionale, mais également aux niveaux départementaux.

Les objectifs de ce travail sont de mieux connaitre les publics (profil, provenance, lieux de pratique, niveau de dépenses, attentes...), de mesurer le poids de la pêche (retombées économiques, impacts sur le tourisme) et d'identifier le potentiel et les leviers de développement pouvant contribuer au développement d'activités économiques dans les territoires.

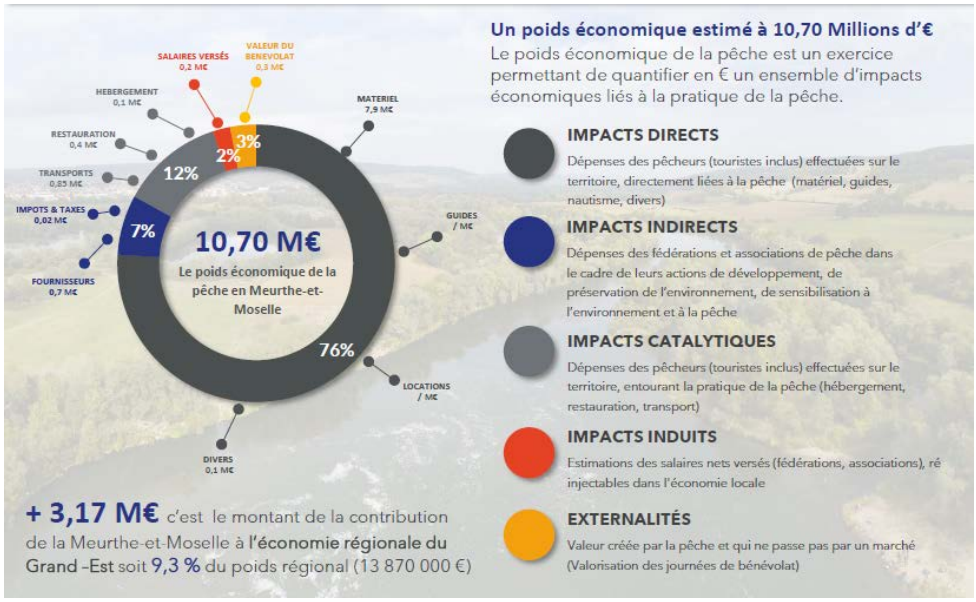


Consultez les résultats complets en flashant le code

44

# 3. Projets transversaux

- **Aide aux AAPPMA**

La Fédération cherche des solutions lors de certaines demandes d'AAPPMA. Ce fut le cas notamment pour des exploitations d'arbres dépérissants (peupliers principalement) autour de plusieurs plans d'eau. Ainsi, en 2024, des coupes ont eu lieu à la fois sur l'étang fédéral grand Boury mais également sur l'étang Job de l'AAPPMA «La Carache Lunévilloise». Des études ont été engagées pour lancer ce même type d'opération sur le grand étang fédéral Muller et les étangs Nil de la Gaule Dombasloise, les exploitations auront lieu en 2025. Une opération similaire sera lancée pour une exploitation sur les étangs de la Gaule Pagnotine.

- **Appel à projets « Moselle en commun »**

La Région Grand-Est, en lien avec d'autres partenaires (Agence de l'Eau Rhin-Meuse, Conseils Départementaux…) ont lancé cet été un appel à projets portant sur la rivière Moselle. Celui-ci regroupe les thématiques de développement du loisir autour du cours d'eau, ainsi, l'Association Régionale du Grand-Est a souhaité déposer un dossier en commun avec notre Fédération et celles de Moselle et des Vosges pour proposer des opérations communes sur la rivière, notamment le développement des communications via l'installation de panneaux sur les parcours, la réalisation d'un ou plusieurs films sur la Moselle dans les trois départements, la création et l'aménagement de parcours de pêche notamment une rampe de mise à l'eau commune sur le secteur de Pagny-sur-Moselle et Corny-sur-Moselle.

Nous avons également déposé un dossier en notre nom pour la valorisation de l'ancien canal de Pagny-sur-Moselle.

Les différentes candidatures seront examinées par les financeurs en 2025.

- **Pêche de l'étang de production**

L'étang de production de la Fédération a été vidangé en novembre. La dernière vidange avait eu lieu en 2020. Elle n'a pu se tenir en 2021 et 2022 du fait de la pandémie de coronavirus et en 2023 à cause de la sécheresse.

Nombreuses ont été nos surprises, avec notamment de **très beaux spécimens de brochets et perches**, la quantité de poissons fourrages (gardon particulièrement) était relativement importante. Au total, ce sont plus de **2400 kg** de poissons qui ont été pêchés.

Une partie des poissons pêchés ont été remis dans **les étangs fédéraux Muller et Boury**.

L'étang sera potentiellement vidé à nouveau en 2025, en effet, des discussions sont en cours avec le propriétaire de l'étang sur sa gestion les prochaines années.

# 4. Étangs fédéraux

- **Plan de gestion**

Un plan de gestion a été rédigé, puis mis en place en 2024 pour les étangs fédéraux René Boury à Moncel-lès-Lunéville.

Ce document encadre les actions de préservation et d'aménagement sur une période de cinq ans et se structure autour des éléments suivants :

État des lieux du site : description de la localisation, du statut foncier, des infrastructures et des activités pratiquées (pêche, loisirs, etc.).

Analyse socio-économique : identification des acteurs locaux, des usages et de leurs impacts sur le site.

Étude environnementale et patrimoniale : évaluation des caractéristiques écologiques du site, identification des espèces présentes et des enjeux de conservation.

Inventaires faunistiques et floristiques : relevés détaillés sur différentes espèces (poissons, écrevisses, odonates, lépidoptères, amphibiens, avifaune, mammifères, flore) pour caractériser les habitats et orienter les mesures de gestion.

Étude bathymétrique : cartographie des fonds des étangs afin d'améliorer la compréhension de la dynamique hydrologique et d'adapter la gestion des milieux aquatiques.

- **Empoissonnements**

Pour poursuivre le plan d'empoissonnement du black-bass et favoriser le développement des populations, un empoissonnement plus important a été réalisé cette année, avec 250 kg de black-bass introduits dans le petit étang Boury (contre 100 kg l'an passé) et 100 kg de black-bass introduits dans le petit étang Muller (contre 50 kg l'an passé).

- **Gestion des milieux**

Convention de fauche : mise en place d'un accord avec un agriculteur local pour la fauche des prairies entourant les étangs René Boury.

Coupe des peupliers : début 2024, les peupliers dépérissants des étangs Boury ont été abattus. L'ONF (filière Énergie) a été mandaté pour la coupe et le rachat du bois.

- **Restauration des chemins**

Après l'abattage des peupliers, le chemin d'accès aux étangs a été réhabilité avec du terrassement pour purger la couche végétale et stabilisé avec des matériaux.

- **Chantier d'entretien participatif**

Organisation de sessions de nettoyage et d'entretien avec des élus et des bénévoles, comprenant le ramassage des branches et des déchets ainsi que l'élagage des arbres.

- **Activités de sensibilisation et d'animation**

Des initiations à la pêche au coup et aux leurres ont été organisées sur les étangs Muller pour promouvoir la découverte et la pratique de la pêche.

- **Autres actions**

Un nouveau partenariat avec la Fédération des Chasseurs de Meurthe-et-Moselle a vu le jour afin de confectionner et de mettre en place des nichoirs à Anatidés sur les étangs fédéraux.

- **<u>Objectifs et actions du plan de gestion</u> :**

L'étude a mis en évidence trois grands axes stratégiques pour la gestion des étangs fédéraux :

Développement de la pêche de loisir : amélioration des conditions de pêche et diversification des espèces présentes.

Amélioration de l'état écologique : restauration des habitats aquatiques, préservation de la biodiversité et amélioration de la qualité de l'eau.

Optimisation de la gestion des plans d'eau : encadrement des usages, entretien des infrastructures et développement de partenariats extérieurs.

Un programme de 33 actions a été défini pour répondre à ces enjeux sur une période de cinq ans. Ces mesures englobent la gestion écologique du site, les aménagements pour la pêche et la sensibilisation des usagers.

# 5. Animations

Comme chaque année, la Fédération met en place différentes séances d'animation, découverte et initiation. Le nombre d'actions et leurs thématiques dépendent donc directement des demandes effectuées par les structures de loisir ou scolaires, groupes ou même particuliers.

Le contenu de l'intervention est systématiquement adapté au lieu, au public ciblé et à la demande. Par ailleurs, elle participe occasionnellement à des évènements en fonction des opportunités.

La trame de fond de toutes les interventions est la connaissance et le respect de la nature, la préservation de l'eau en tant que source de vie.

## • Initiations à la pêche

**Initiation à la pêche en famille à Liverdun le 17 juillet, 21 août, et le 07 septembre.**

Depuis plusieurs années, dans la cadre du partenariat avec l'AAPPMA Pêche et Nature du Toulois et la ville de Liverdun, la Fédération et l'AAPPMA animent des initiations à la pêche en famille.
En effet, le parcours situé devant le camping est labellisé « pêche en famille » au niveau national et bénéficie de nombreux aménagements.

La commune de Liverdun est également, et grâce à cela, la seule commune du Grand-Est à avoir obtenu le label « Station Pêche ».

Ces opérations rencontrent toujours un grand succès : convivialité, découverte de la pêche au coup et des poissons d'eau douce, partage et bonne humeur sont toujours au rendez-vous pour forger des souvenirs pour petits et grands.

Toujours à Liverdun sur le parcours labellisé Famille, la Fédération a animé une autre séance de découverte de la pêche au coup le 17 octobre avec les jeunes de l'association «Jeunes et Cité» de Champigneulles

**Centenaire de l'AAPPMA de Joeuf «Les Pêcheurs de l'Orne»**

A la demande de l'AAPPMA «Les Pêcheurs de l'Orne», la Fédération a participé à son centenaire, évènement qu'elle a organisé à Valleroy le 1er juin 2024.

Initiation à la pêche, simulateur, renseignements et informations au public... De nombreuses personnes ont pu découvrir notre loisir et essayer la pêche dans l'Orne.

Une journée réussie et appréciée par tous !

**Initiation à la pêche avec «Les Francas»**

La Fédération a animé deux séances de découverte de la pêche au coup et au leurre pour l'association «Les Francas» de Frouard, le 23 avril et le 08 juillet.

Nos deux animateurs François ROUILLON (chargé de développement) et Guillaume VALENTIN (apprenti) ont encadré une vingtaine de jeunes pour leur permettre de découvrir les joies de la pêche à l'étang Fédéral Muller.

**Stage pêche Nancy**

Dans le cadre des stages sportifs mis en place par la Ville de Nancy, la Fédération encadre des groupes de jeunes nancéiens en période estivale.

Un groupe de six est pris en charge deux heures par jour pendant cinq jours consécutifs. L'ensemble de ces séances permet d'appréhender d'une part les différentes espèces présentes, mais aussi différentes techniques de pêche. Les deux premières séances sont l'occasion de prendre en main une canne à pêche au coup avant d'aborder l'utilisation du moulinet pour les deux jours suivants. Lors de la dernière journée, la technique est laissée au libre choix des participants suivant leurs préférences.

Deux semaines de stage ont eu lieu du 15 au 19 juillet 2024 et du 19 au 23 août 2024.

*« On revient de la pêche, heureux, purifié, rempli d'un grand bonheur »*
*Winston Churchill*

**Initiations à destination des pêcheurs**

La Fédération propose tous les ans différentes séances pour permettre aux pêcheurs plus ou moins aguerris de découvrir de nouvelles techniques de pêche.

Ainsi, les pêcheurs de Meurthe-et-Moselle ont pu s'essayer à la pêche à la mouche ou à la pêche de l'aspe au leurre.

## • Découverte du milieu aquatique

La Fédération propose également des séances de sensibilisation à la nature.
Ainsi, tout type de public peut être encadré, ce sujet étant primordial et adapté quel que soit l'âge et le contexte.

**Balade nature au bord de la Moselle à Liverdun**

En partenariat avec le Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement de Nancy-Champenoux, la Fédération a encadré un groupe pour partir à la découverte des panneaux du parcours pédagogique situé au bord de la Moselle à Liverdun.

La sensibilisation aux fonctionnements et aux enjeux des écosystèmes aquatiques s'est enrichie avec une observation en direct de la faune et de la flore locales.

**Sensibilisation au milieu aquatique avec l'école primaire de Valleroy**

A la demande de l'AAPPMA «Les Pêcheurs de l'Orne», la Fédération a animé une matinée sur la découverte de l'écosystème aquatique, notamment les invertébrés, le 04 juillet 2024.

Après une présentation théorique et des petits jeux pédagogiques, les enfants ont pu prélever des «petites bêtes» dans la rivière pour les observer et les identifier grâce à une fiche comprenant une clé de détermination simplifiée.

L'AAPPMA, quand à elle, les a initiés à la pêche au coup et à la découverte des poissons de l'Orne.

Une belle matinée pour ces enfants, ravis d'avoir pu découvrir une partie de la biodiversité locale qu'ils connaissaient peu.

**Intervention auprès des étudiants en BPJEPS Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD)**

Le 16 mai 2024, la Fédération est intervenu pour animer une séance sur la connaissance des poissons et des macro-invertébrés auprès des étudiants en formation BPJEPS spécialité EEDD à Badonviller.

C'est sur la Blette que le groupe s'est retrouvé équipé de bottes, épuisettes et fiches avec clés de détermination pour prélever, observer et identifier ces animaux.

# La Fédération, en 2024, c'est :

**25 AAPPMA,** 13 bénévoles élus investis à hauteur de 2 206 heures, **7 salariés, 2 stagiaires, 1 apprenti et 1CDD,** 18 520 cartes de pêche, **14 projets associatifs rédigés,** 48 réunions techniques, **17km de cours d'eau étudiés,** 40 000 € investis pour les milieux naturels sur les travaux de restauration, **22 stations inventoriées par pêche électrique,** 2 populations d'écrevisses à pattes rouges découvertes, **625 kg de poissons sauvés lors de pêches électriques,** 156 sorties de contrôle de l'exercice de la pêche dont 47 sorties de nuit, **2 132 personnes contrôlées,** un engagement plus important pour la défense des milieux, **499 publications sur les réseaux sociaux,** 9 478 abonnés, **123 910 mails d'information envoyés,** 21 actions d'animation pêche et découverte nature, **199 personnes encadrées...** et une passion intacte.

54
FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
PÊCHE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

AGENCE DE L'EAU
RHIN•MEUSE